

## § IV. — Les Apôtres et saint Paul.

Saint Paul<sup>1</sup>, natif de Tarse, en Cilicie, faisait partie de la Synagogue des Ciliciens qui prit une si grande part à la mort d'Étienne; lui-même gardait les habits de ses compatriotes pendant qu'ils lapidaient le blasphémateur. On sait comment sur le chemin de Damas il se convertit à Jésus. Saint Paul, helléniste, pharisien fanatique avant qu'il eût adhéré à Jésus Messie, resta quelque temps orthodoxe après qu'il fut entré dans la communauté chrétienne. Avant l'illumination sur le chemin de Damas, Paul avait persécuté, non pas les Apôtres ni les chrétiens hébreux, mais les chrétiens hellénistes qui se détachaient graduellement de l'orthodoxie et s'engageaient dans le schisme. Après avoir contribué si efficacement à la mort d'Étienne, chef des chrétiens hellénistes, Paul en vint, après son étonnante conversion, à reprendre l'œuvre d'Étienne et à la poursuivre avec l'emportement qui faisait le fond de sa nature.

Dans ses voyages chez les païens, c'est toujours à la Synagogue qu'il se rend d'abord<sup>2</sup>; c'est là qu'en présence de Juifs hellénistes ou de païens disposés au prosélytisme, il commence ses prédications; il sonde le terrain, il hasarde les idées hérétiques du groupe d'Étienne, puis les siennes propres au fur et

1. Bien entendu, je ne parlerai ici de Paul et de ses rapports avec les Apôtres qu'en ce qui touche l'orthodoxie des Apôtres. Le volume sur la Doctrine de Jésus contiendra une étude complète sur Paul.

2. *Actes*, XIII, 16; XIV, 1; XVII, 16, 17; XVIII, 4, 19; XIX, 8.

à mesure que, par le travail incessant de son génie, il développe, façonne et ordonne en système ses théories personnelles. Alors la scission se produit; les Orthodoxes se séparent de lui; les Hellénistes, enclins aux spéculations gnostiques, et les Gentils l'écoutent avec faveur... Ce n'est donc pas de primesaut, mais graduellement, que Paul a rompu avec l'orthodoxie, ce qui est tout à fait conforme aux lois de l'évolution. Or, comme la rupture des Apôtres avec lui n'a éclaté qu'après la rupture de Paul avec la Loi mosaïque et à cause de cela même, il s'ensuit que les Apôtres en acceptant Jésus comme Messie n'avaient pas cessé d'être orthodoxes. Telle est la conclusion qui résulte des rapports des Apôtres avec Paul considérés dans leur ensemble. Elle est confirmée par l'examen de ces mêmes rapports considérés dans les détails.

La prédication hérétique de Paul dans les villes étrangères avait excité contre lui l'inimitié des Juifs orthodoxes; à Lystra, en Lycaonie, il faillit être tué à coups de pierres, *Actes*, XIV, 18. Dénoncé auprès des Apôtres comme s'écartant de la voie orthodoxe, Paul fut contraint de revenir à Jérusalem pour se justifier. Avant lui, Pierre lui-même qui, à l'étranger, dans un but de prosélytisme, s'était mis à table en compagnie d'incirconcis, avait dû s'excuser de cette faiblesse auprès des Juifs chrétiens de Jérusalem; tant l'orthodoxie des Juifs que lui-même avait convertis au Messie Jésus était ombrageuse et farouche! Dans la conférence qui fut tenue à Jérusalem, Jacques, frère de Jésus et chef réel de la communauté chrétienne, fit adopter les trois propositions suivantes, lesquelles devaient être obligatoires pour les Gentils

convertis : 1° abstention des viandes des idoles ; 2° abstention des chairs étouffées et du sang ; 3° abstention de la fornication ou commerce avec les femmes païennes. Or, ces trois prescriptions étaient, après la Circoncision, les trois prescriptions fondamentales du Mosaïsme ; celles que les grands sacrificateurs imposaient aux païens qui se convertissaient et qui prenaient alors le nom de Prosélytes de la Porte. Les Apôtres étaient donc bien orthodoxes.

Paul reprend le cours de ses missions à l'étranger ; mais, une fois éloigné des Apôtres, il revient à ses théories. Les Apôtres envoient alors sur ses pas une contre-mission pour combattre énergiquement la prédication anti-mosaïque de Paul<sup>1</sup>. Afin d'adoucir les ressentiments qu'il soulève contre lui parmi les Juifs chrétiens, à quel expédient Paul a-t-il recours ? Il accomplit ou fait accomplir les rites du Mosaïsme le plus pur :

1° A Lystra, il fait circoncire un jeune homme, Timothée, fils d'une Juive et d'un Gentil, *Actes*, XVI, 3 ;

2° Lui-même, à Cenchrées, port de Corinthe, il s'acquitte d'un naziréat de quelques jours, *Actes*, XVIII, 18.

Arrivé à Jérusalem, Paul est averti par Jacques de la gravité de la situation : tous les Juifs chrétiens sont animés contre lui de la haine la plus ardente ; et pourquoi ? Parce qu'il est réputé comme attaquant dans sa prédication l'orthodoxie mosaïque.

1. *Actes*, XV, 35, 39 | *Épître aux Galates*, entière | II CoRINTH., XI.

Ils n'avaient donc pas cru dévier, en quoi que ce fût, du Mosaïsme, ces milliers de Juifs qui, à la voix des Apôtres, avaient embrassé la foi au Messie-Jésus! « *Actes*, XXI, 20. Vous voyez, frère, dit Jacques à Paul, combien de milliers de Juifs ont embrassé la foi; et cependant ils sont tous zélés pour la loi. » Les Apôtres étaient donc à leurs yeux des orthodoxes fervents, rigides, les meilleurs modèles qu'on pût suivre en fait d'orthodoxie mosaïque. Et quelle mesure Jacques conseille-t-il à Paul pour détourner l'orage qui s'amoncelait sur sa tête? Celle de pratiquer un naziréat de sept jours et de faire tondre quatre nazirs avec lui, c'est-à-dire d'accomplir l'une des prescriptions les plus caractéristiques du Mosaïsme, *Actes*, XXI, 23-27.

L'acte de lâcheté que commit Paul ne réussit point à calmer la colère des Orthodoxes. On sait comment le peuple soulevé par les chrétiens, hellénistes ou hébreux, tenta de massacrer Paul; comment Paul, arraché à leurs mains par le tribun ou chef de bataillon de la cohorte romaine, fut enfermé en prison; comment quarante Juifs firent le serment de le poignarder, *Actes*, XXIII, 13, 14, 21. Or, ce même peuple qui se rua sur Paul en poussant des cris de mort; ces zélateurs qui avaient juré de ne prendre aucune nourriture avant de l'avoir tué; tous ces fanatiques professaient respect et vénération pour la piété des Apôtres. Ainsi, le drame qui termina la carrière historique de Paul fournit une preuve nouvelle, irréfragable, que la foi des Apôtres en Jésus-Christ n'avait en rien altéré la pureté de leur Mosaïsme. En prêchant que Jésus était le Messie promis par l'Éternel, ils n'ont pas cessé d'être

fidèles à la loi et aux Prophètes. Loin d'avoir diminué leur attachement au Mosaïsme, leur croyance en Jésus donna à leur piété une ferveur plus vive, à leur observance des pratiques mosaïques une rigueur plus sévère. Aussi, non-seulement ils restèrent orthodoxes, mais ils furent tenus orthodoxes par tous. Selon la réflexion de M. Renan, on considéra ces pieux fanatiques du même œil que les catholiques contemporains regardent les sectaires orthodoxes connus sous le nom de Chartreux ou de Trappistes.

### Résumé.

§ I. A. — A côté du Messie conquérant annoncé par les Prophètes, s'était formé un second type, celui du Messie souffrant. En croyant reconnaître en Jésus le Messie souffrant, les Apôtres ne cessaient pas d'être orthodoxes.

B. — Au jugement des Apôtres, Jésus de Nazareth, venu pour accomplir la Loi et les Prophètes, avait prouvé qu'il était le Messie par ses miracles. C'est en faisant eux-mêmes des miracles au nom de Jésus qu'ils enseignaient la Messianité de Jésus. Ils n'avaient pas d'autre doctrine que celle de l'orthodoxie mosaïque.

*Actes*, II, 22 ; IV, 9, 10 ; V, 12, 14 ; X, 38, etc.

§ II. — La rigueur avec laquelle ils accomplissaient les prescriptions du culte leur avait valu la faveur du peuple. Le peuple les regardait comme des sectaires orthodoxes plus rigides que le commun du troupeau.

*Actes*, II, 46, 47 ; III, 1 ; IV, 21 ; V, 13, 26 ; X, 9.

§ III. A. — Le gouvernement juif, pour éviter les répressions sanglantes des Romains, avait édicté des règlements sévères contre les attroupements. Les Apôtres, par leurs prédications sous le portique de Salomon, ayant provoqué des rassemblements considérables, année 35, furent arrêtés une première fois. Le Sanhédrin se contenta de leur donner un avertissement.

*Actes*, IV, 4, 18; XXIV, 12, 13, 18.

B. — Vers l'an 36, les troubles de la Samarie et l'échauffourée de Tyrathaba ayant élevé au paroxysme la rage du Procurateur Ponce Pilate, le Sanhédrin, alarmé, redoubla de sévérité à l'égard de ceux qui amassaient la foule. Les Apôtres furent arrêtés une seconde fois et condamnés, comme récidivistes, à la peine du fouet.

*Actes*, V, 40.

C. — Ce qui prouve que ces deux arrestations étaient dues à une violation de règlements de police et non à une propagande hérétique, c'est que le diacre helléniste Étienne, ayant dit que Jésus était venu abroger la loi, fut appréhendé au corps et condamné à mort par la lapidation, conformément aux articles du code mosaïque. Les Chrétiens hellénistes, dont Étienne était l'un des chefs, furent bannis de Jérusalem. Les Apôtres ne furent pas compris dans cette mesure : ce qui démontre invinciblement que le Sanhédrin et le peuple les considéraient comme des Orthodoxes.

*Deutéronome*, XVII, 1-7. *Actes*, VII; VIII, 1.

§ IV. — Les rapports des Apôtres avec Paul sont marqués au coin de la plus pure orthodoxie.

A. — Les abstentions de viandes des idoles, de chair étouffée et de fornication, que les Apôtres exigent des païens convertis, sont trois prescriptions du Mosaïsme rigide.

*Actes*, XV, 20-29.

B. — Lorsque Paul voit qu'il devient suspect aux Apôtres, que fait-il pour éviter la rupture? Il fait circoncire Timothée, fils d'un Gentil et d'une Juive; lui-même se soumet à un naziréat de quelques jours à Cenchrées. Or la circoncision et le naziréat sont deux pratiques exclusivement mosaïques.

*Actes*, XVI, 3; XVIII, 18.

C. — A Jérusalem, que conseillent les Apôtres à Paul pour le réconcilier avec les Chrétiens « tous zélés pour la loi »? Un naziréat de sept jours, et faire tondre quatre nazirs : deux actes relevant du fanatisme mosaïque.

*Actes*, XXI, 20-27.

D. — Les vifs reproches que les Juifs chrétiens ont adressés à Pierre pour un acte de condescendance; la haine ardente qu'ils ont peu à peu conçue contre Paul; le témoignage que rend d'eux Jacques, frère de Jésus, par ces mots : « *Ils sont tous zélés pour la loi* »; tout cela prouve que la propagande et l'enseignement des Apôtres étaient empreints de la plus pure et de la plus austère orthodoxie.

*Actes*, XI, 2, 3; XXI, XXII, XXIII, 13, 14, 21.

## CHAPITRE III

### LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

---

#### PREMIÈRE SECTION

##### LES ASSOCIATIONS PAÏENNES ET JUIVES

---

##### § I. — Associations religieuses chez les Grecs.

Les Associations religieuses sont distinctes des sociétés religieuses nationales (*Phratries*) qui avaient pour objet le culte des dieux reçus dans la cité. Ces sociétés nationales n'admettaient que les membres d'une même famille ou d'une même tribu, les citoyens d'une même ville ou d'un même canton. Pour en faire partie, pour être apte à en occuper les dignités, il fallait être citoyen, fils d'un père et d'une mère jouissant également du droit de cité. Les étrangers et les esclaves en étaient exclus<sup>1</sup>.

Les Associations religieuses, au contraire, admettaient tout le monde sans distinction, femmes, étrangers, affranchis, esclaves.

I<sup>o</sup> ORGANISATION. — 1<sup>o</sup> *Égalité*. — Tous les mem-

1. F. DE COULANGE, *la Cité antique*, liv. III, chap. 1.



bres étaient égaux : femmes, hommes libres, esclaves, affranchis, étrangers ; tous avaient les mêmes droits ; tous pouvaient être nommés à toutes les charges ; tous étaient électeurs et éligibles.

2° *Suffrage universel*. Les nominations et les décrets étaient faits au suffrage universel, à la pluralité des voix.

3° *Conseil d'Administration*. Les fonctionnaires religieux étaient désignés par la voie du sort (en grec *cléros*) ; d'où le nom de *clérotés* qu'on leur donnait.

A. Une prêtresse et un prêtre ;

B. Des sacrificateurs.

Les fonctionnaires civils étaient élus à la pluralité des voix :

A. Trois administrateurs ou épimélètes ;

B. Un trésorier, qui tenait la caisse commune ;

C. Un secrétaire, qui préparait les comptes présentés à l'Assemblée.

D. Des inspecteurs ou évêques, ἐπίσκοποι<sup>1</sup>.

La durée des charges était *annuelle*. En sortant de sa charge, chaque dignitaire était obligé de rendre compte de sa gestion.

1. ROBINSON, *Antiquités grecques*, liv. V, chap. III.

L'Église catholique place l'origine du Clergé dans un verset des *« Nombres »*, XVIII, 20. Le Seigneur dit à Aaron : Je serai votre partage et votre héritage, *cléros*. » Mais le Clergé catholique porta ce nom longtemps avant que l'Église se fût avisée de donner au mot l'origine biblique précédente. Le *Clergé*, mot et chose, fut emprunté, comme le sont les cérémonies et les doctrines de l'Église, au monde païen.

Les Athéniens appelaient *épiscopus*, évêque ou inspecteur, un magistrat qui visitait chaque année les villes de l'Attique pour s'informer des abus à réprimer et pour rendre la justice. Les Confréries avaient adopté l'*épiscopus*. Voir *abbé MARTIGNY*, *Évêque* ; *RENAN*, *les Apôtres*, p. 353 ; *SAINT PAUL*, page 239.

4° *Assemblées.* — A. Les membres de l'Association se réunissaient en Assemblée, le deuxième jour de chaque mois.

B. Les convocations étaient faites par les sacrificateurs et les épimélètes;

C. Chaque membre avait droit de faire une proposition; seulement il était astreint à la rédiger par écrit; puis, à la déposer préalablement entre les mains du président, lequel l'inscrivait sur l'ordre du jour.

D. Les propositions ou les résolutions étaient mises aux voix; si elles réunissaient la pluralité des suffrages, elles devenaient *décrets*.

E. Les décrets étaient gravés sur de petites colonnes qu'on appelait *stèles* (une stèle).

5° *Cérémonies.* La principale cérémonie des Associations était le repas commun. Il en était de même chez les Romains.

« Le repas était l'*acte religieux* par excellence. Le Dieu y présidait; c'était lui qui avait cuit le pain et préparé les aliments; aussi lui devait-on une prière au commencement et à la fin du repas<sup>1</sup>. »

Les membres des Associations religieuses avaient très-probablement des signes de reconnaissance et des mots de passe, comme dans les Mystères d'Éleusis, comme chez les Francs-maçons modernes.

II° BUDGET. — 1° *Recettes.* Les recettes des associations religieuses comprenaient :

A. Le droit d'entrée dans l'Association;

B. La cotisation mensuelle;

C. Les contributions particulières et supplémen-

1. F. DE COULANGE, *la Cité antique*, p. 24.

taires, soit pour décerner des récompenses, soit pour banquets communs ;

*D.* Le produit des amendes infligées aux membres qui manquaient aux statuts de l'Association ;

*E.* Les dons volontaires, qui étaient considérables ;

*F.* Le revenu des biens-fonds, soit que ces biens-fonds vinssent de legs, soit qu'ils eussent été acquis avec l'argent de la caisse commune.

2° *Dépenses.* — Les dépenses des Associations étaient les suivantes :

*A.* Frais de premier établissement : Construction du temple ou loyer des locaux occupés par l'Association.

*B.* Frais du culte ;

*C.* Frais pour les récompenses décernées ;

*D.* Frais pour la sépulture des membres décédés. Cette charge n'était pas assumée par toutes les Associations.

Il paraît qu'au demeurant, ces sociétés étaient le plus souvent embarrassées ; elles ne faisaient face aux dépenses que grâce à la générosité des bienfaiteurs.

III. PÉNALITÉS. — Les peines portées contre les membres qui violaient les statuts étaient :

*A.* L'amende prononcée par les dignitaires ;

*B.* L'exclusion, qui ne pouvait être prononcée que par l'Assemblée générale.

**Thiases et Éranes.** — On distinguait en Grèce deux genres d'Associations religieuses, les *Thiases* et les *Éranes*. Le terme d'*Orgéons* semble avoir servi d'expression générale pour désigner à la fois les Thiases et les Éranes.

A côté des Éranes religieux existaient les Éranes civils. Ceux-ci étaient des sociétés de crédit à bon marché, des espèces de Banques populaires, qui faisaient des prêts à long terme et à intérêts modiques. Les Éranes civils prêtaient sur hypothèque ou sur caution : l'emprunteur devait trouver des répondants. Les Banques populaires rendaient les plus grands services<sup>1</sup>.

## § II. — Associations chez les Romains.

Dès l'antiquité la plus reculée, en Italie, on trouve des Associations religieuses appelées *Sodalités*. Instituées pour le culte d'un Dieu, elles se réunissaient dans un Temple ; le prêtre ou *Flamen* immolait la victime, et les associés ou confrères la mangeaient. Comme on l'a dit plus haut, le repas a toujours été l'*acte pieux* par excellence.

Sous la République romaine, les Associations civiles, qu'on appela *Collèges*, se formèrent en nombre considérable. Ces collèges se composaient d'ouvriers du même métier, de marchands vendant les mêmes denrées, etc. ; ils ressemblaient donc beaucoup aux sociétés des corps et métiers qu'on voit aujourd'hui.

De même qu'aujourd'hui un grand nombre de sociétés, surtout chez les travailleurs agricoles, prennent pour étiquette un Saint et s'appellent Société de Saint-François, Société de Saint-Martin, etc., sans que pour cela les membres soient des

1. Voir FOUCART, *les Associations religieuses chez les Grecs*.

moines de Saint-François ou de Saint-Martin; de même, dans le monde romain, la plupart des Collèges se plaçaient sous l'invocation d'une Divinité, sans que pour cela il soit permis de voir en eux des Associations religieuses.

« Les funérailles étaient dans l'antiquité, encore plus que chez nous, un acte religieux. On croyait fermement que ceux-là seuls jouiraient du repos et du bonheur dans l'autre vie qui avaient été ensevelis selon les rites; aussi prenait-on autant de peine pour se préparer un tombeau qu'un Chrétien met de soin à se munir, avant sa mort, des derniers sacrements. C'était le souci de tout le monde; on y songeait d'avance pour n'être pas pris au dépourvu.

« Dans la plupart des Collèges, il était d'usage que les associés se fissent enterrer ensemble. Mais indépendamment des Collèges qui, fondés pour d'autres intérêts, se construisaient des tombeaux communs, il y en avait dont la sépulture était *l'unique affaire* et qui n'étaient institués que dans le dessein spécial de fournir à peu de frais une tombe à leurs membres: c'étaient les *Collèges funéraires*<sup>1</sup>. »

I<sup>o</sup> ORGANISATION. — Ces trois sortes de Collèges, *Sodalités, Associations ouvrières, Collèges funéraires*, eurent, au demeurant, une organisation à peu près identique; ils s'étaient formés dans le même milieu, mœurs, coutumes, législation; ils subissaient les variations qu'apporte le cours des ans; mais le fond, un fond commun, subsistait permanent.

1<sup>o</sup> Chaque Collège avait ses statuts qu'on affichait à l'intérieur du local des réunions; on ne pouvait

1. GASTON BOISSIER, *Religion romaine*, t. II, pp. 270 et 271.

faire partie d'un Collège sans avoir juré de les observer.

2° Les membres d'un Collège se divisaient en groupes de cent et de dix, qu'on appelait *centuries* et *décuries* : organisation que les Collèges chrétiens ont empruntée aux Collèges païens<sup>1</sup>.

*Droit.* — A. Tout le monde sans distinction, hommes libres, esclaves, femmes, affranchis, pouvait faire partie du Collège.

B. Tous les membres avaient les mêmes droits ; ils étaient électeurs et éligibles ; tous, libres ou esclaves, hommes ou femmes, pouvaient arriver aux dignités. Il y eut des esclaves qui furent administrateurs et présidents ; il y eut des femmes qu'on nomma *décurions*. C'était donc l'*Égalité*.

C. Les membres de la plupart des Collèges s'appelaient *Frères* et *Sœurs* ; le protecteur du Collège était appelé *Père* ; et la protectrice, *Mère*<sup>2</sup>.

*Administration.* — A. Chaque Collège avait un président honoraire, le Patron : c'était un personnage influent ou très-riche, à qui le Collège décernait cette dignité afin d'attirer ses bienfaits sur la société.

1. SAINT JÉRÔME, *Epistola* XXII, 35. « Les Cénobites sont distribués en *décuries* et en *centuries*, en sorte que chaque groupe de neuf moines est dirigé par le dixième, et qu'à leur tour dix *décurions* sont sous les ordres d'un *centurion*. »

2. On a même une inscription ainsi conçue : *Collegium fratrum sellariorum*, Collège des frères cochers.

Les Sociétés des Comédiens paraissent avoir été fort dévotes ; l'une d'elles avait mis à sa tête un Grand-Prêtre, et s'était donné le nom de *Saint Synode*. Ce mot est celui que l'Église a choisi pour désigner les réunions d'Évêques. Ce qu'on appelle en français *Concile* est en effet appelé par l'Église *Sancta Synodus*, le Saint Synode.

Un Synode diocésain est la réunion des prêtres d'un diocèse.

*B.* Le conseil d'Administration avait à sa tête un président effectif (*quinquennalis*) ou maître (*magister*). Ensuite venaient :

*C.* Les Administrateurs ou *Curatores* ;

*D.* Un Questeur ou trésorier ;

*E.* Les présidents sortis de charge (*quinquennialitii*) ; ils complétaient le Conseil.

La durée des charges était d'un an.

Au-dessous du Conseil d'Administration venait la foule des membres, *plebs* ou *sequela* (d'où le français *séquelle*, gens à la suite).

*Assemblée.* — *A.* Les nominations ou les mesures étaient votées au scrutin par tous les membres, en Assemblée générale, « *conventu pleno* ».

*B.* Pour qu'un vote fût valable, il fallait que l'Assemblée fût en nombre : ce nombre était fixé par les statuts. De la sorte, on supprimait les coups de surprise ou d'autorité.

*C.* Il y avait aussi le vote par *acclamation*, sans scrutin, *sine suffragiis*, lorsque le candidat était un personnage important et sympathique. Mais on avait bien soin de mettre dans le procès-verbal que si le personnage avait été nommé sans scrutin, c'était d'un consentement unanime, *ex consensu omnium*.

On voit par là que le *Suffrage universel* était la règle et le fondement du droit dans les Collèges romains.

II. BUDGET. — 1° *Recettes*. Les recettes étaient les suivantes :

*A.* Il est incertain si, dans la plupart des collèges, chaque personne devait, comme condition d'entrée, verser une somme déterminée. En tous cas, on est sûr que, dans un collège militaire à Lambessa, en

Afrique, il fallait payer 600 francs d'entrée : c'était une espèce de mise de fonds pour la retraite.

*B.* Une cotisation mensuelle ;

*C.* Les amendes pour infractions au règlement ;

*D.* Les dons volontaires et les legs.

2° *Dépenses.* — Les dépenses étaient les suivantes :

*A.* Frais pour les repas communs ;

*B.* Frais pour les récompenses ;

*C.* Frais pour les sépultures.

En général, les ressources normales des collèges étaient insuffisantes. Afin d'établir l'équilibre, il fallait avoir recours à la libéralité de quelque riche bienfaiteur : ce qui explique l'importance qu'avait pour chaque collège le choix d'un patron.

L'heureuse influence qu'exercèrent les collèges romains profita en premier lieu et surtout aux esclaves. « L'égalité régnait chez les membres du collège, dit excellemment M. Gaston Boissier ; c'était un heureux avantage ; et même il ne faudrait pas prétendre, comme on l'a fait, qu'elle s'arrêtait brusquement à la porte de la *Schola*<sup>1</sup> ; l'effet devait s'en faire sentir encore plus loin. Ces pauvres esclaves, accoutumés aux mépris et aux insultes, étaient traités là avec égard. Quand ils avaient revêtu pendant quelques heures la robe des magistrats et qu'on les avait salués respectueusement au passage, ils revenaient sans doute chez eux avec une idée plus nette de leur dignité ; ils devaient être tentés de se dire au retour qu'après tout ils étaient des hommes comme les autres ; et ce sentiment était bon. Le dernier degré

1. Terrasse couverte où le Collège prenait ses repas communs.



dans la servitude, c'est de n'en plus être choqué, de la croire légitime, d'accepter sans répugnance les outrages qu'on reçoit<sup>1</sup>. »

### § III. — La Bienfaisance chez les Juifs.

Par suite de la haine qu'on leur portait et des persécutions qu'on leur faisait subir, les Juifs sentaient le besoin de s'appuyer les uns sur les autres. « Tous les jours ils avaient besoin l'un de l'autre, dit M. Ernest Havet ; tous les jours ils se portaient assistance l'un à l'autre. L'affiliation juive n'a pas inventé *la charité*, mais elle l'a fortement organisée ; elle était, par la nature des choses, une grande association de secours mutuels. Les distributions d'argent établies parmi eux, qui mettaient le bien des riches au service des pauvres, étaient, dit Josèphe, un exemple que les peuples admiraient et qu'ils s'efforçaient d'imiter... Telle fut en Judée la contagion des idées esséniennes, que le Sanhédrin assemblé à Ouscha, après la révolte de Bar Kokéba, dut prendre une décision par laquelle il était défendu de donner aux pauvres plus du cinquième de son revenu<sup>2</sup>. »

L'admirable et célèbre page de saint Paul sur la charité, amour du prochain, I *Corinth.*, XIII, est due à son éducation juive, et non à l'inspiration chrétienne. De Jésus, en effet, Paul n'a retenu que la résurrection d'entre les morts et la croyance à la fin

1. G. BOISSIER, *Religion romaine*, t. II, p. 302.

2. E. HAVET, *le Judaïsme*, p. 475.

prochaine du monde, c'est-à-dire une absurdité et une folie mystiques. Il en a même déduit l'abrogation de la Loi mosaïque, ce qui eût fait frémir Jésus d'horreur. De tout le sermon sur la Montagne, il n'y a pas l'ombre d'une trace chez saint Paul. C'est donc bien l'éducation juive qui a inspiré à saint Paul son éloquent discours sur la charité.

#### § IV. — Communauté des Esséniens.

Au temps d'Esdras, il existait en Judée deux grands partis :

1° Les *Tsadoukim*, « les hommes justes », connus dans l'histoire sous le nom de *Sadducéens*, formaient l'aristocratie ;

2° Les *Hassidim*, « les hommes pieux », voués aux pratiques de la plus rigide piété, comptaient dans leurs rangs les savants versés dans l'étude de la loi.

Au temps des Machabées ou princes Asmonéens, le parti des *Hassidim* se scinda : il perdit son nom. L'une des fractions, de beaucoup la plus nombreuse, se mêla très-activement à la politique et forma plus tard le parti républicain. Ce parti est connu sous le nom de *Pharisiens*, en hébreu *Pérouschim*, « les séparés ».

L'autre fraction se retira de plus en plus de la vie civile et politique et s'enfonça dans l'ascétisme. Après une longue disparition, elle réapparaît dans l'histoire, un demi-siècle avant la naissance de Jésus, sous le nom de *Esséniens*, mot dont la signification est incertaine.

Les Esséniens<sup>1</sup> avaient établi, à l'ouest de la mer Morte, près de l'oasis d'Engaddi, une communauté qui comprenait quatre mille personnes. Entièrement détachés des affaires civiles et politiques, ils passaient leur vie dans le travail, l'étude et la purification. Le baptême par immersion était pour eux une pratique journalière d'observance étroite. Outre la purification du corps, le baptême entraînait aussi la purification de l'âme : c'était donc une pratique symbolique.

L'Essénien semble s'être proposé pour idéal l'homme saint, le *prêtre*, tel que Moïse en avait tracé le portrait dans le Pentateuque : « *Exode*, XIX, 6. Vous me serez consacrés comme un peuple de prêtres et une nation sainte. » En un mot, l'Essénien était une sorte de nazir perpétuel.

La sobriété des Esséniens, leur probité, leur désintéressement, leurs vertus, faisaient l'admiration du peuple. Le maître de l'historien Flavius Josèphe, *Banos*, était un ascète essénien. On est généralement d'accord pour ranger parmi les Esséniens l'homme qui prêchait dans le désert de Judée et se nourrissait de miel sauvage ainsi que de sauterelles, saint Jean le Baptiste. Le baptême par immersion de saint Jean est, en effet, la cérémonie caractéristique de l'Essénisme.)

1. On a proposé le mot syriaque *asaya* qui signifie *guérisseur* ; les Esséniens seraient les Guérisseurs, en grec les *Thérapeutes*, ainsi que Philon appelle une secte d'Esséniens qui vivaient en Égypte.

D'après d'autres, le mot *Essénien* dériverait de *Sahah*, baigner ; ou de *Hachah*, se taire, d'après M. Albert Réville.

Voir PEYRAT, *Études religieuses*, p. 100 ; et STAFFER, *Idées religieuses*, 166.

ORGANISATION. — 1° *Communisme absolu*. — A. En entrant dans la communauté, chacun apportait tout ce qu'il possédait.

B. La distribution des choses nécessaires à la vie se faisait « à chacun selon ses besoins ».

C. Les revenus de la communauté consistaient dans le fruit du travail agricole et de quelques métiers. Ils remettaient le produit de leurs travaux aux économes ou intendants.

2° *Administration*. — Pour administrer la communauté, ils nommaient, au scrutin secret, des économes ou intendants qu'on prenait dans l'Ordre des sacrificateurs. A la tête du Conseil d'administration, était un intendant général.

3° *Cérémonies*. — A. Les repas étaient pris en commun; ils avaient un caractère éminemment religieux. « Les Esséniens, dit Josèphe, après s'être purifiés, vont au réfectoire comme en un saint temple. » Un sacrificateur faisait une prière avant le repas; puis, une autre prière après le repas.

Pour assister au repas, les Esséniens, s'étant purifiés par un baptême, revêtaient une robe blanche, laquelle avait un caractère sacré<sup>1</sup>.

B. Le *Baptême* était accompli trois fois par jour; il l'était obligatoirement au lever, puis avant les repas. Cette pratique découlait de la nécessité pour l'Essénien d'être toujours en état de pureté. Le baptême du matin effaçait les souillures que l'Essénien avait pu contracter, à son insu, pendant son som-

1. Pour célébrer le repas mystique (la Messe), le Prêtre catholique revêt une robe blanche (l'aube); après le repas mystique, il dépose ce vêtement blanc, lequel ne peut être employé que pour les cérémonies religieuses.

meil; le baptême qui précédait le repas était également nécessaire, puisque le repas était pour l'Essénien la cérémonie sainte. Après le baptême, l'Essénien revêtait la robe blanche.

Le baptême, ou bain, ou ablution, dérive de βαπτίζω, *plonger dans l'eau*. Jean le baptiste est Jean le baigneur.

Les Juifs appelaient *baptême* certaines purifications légales qu'ils pratiquaient sur les prosélytes après la circoncision. « L'étranger passant au Mosaïsme recevait devant trois juges le baptême par l'eau en souvenir des purifications qui avaient précédé la promulgation du Décalogue dans le désert<sup>1</sup>. »

Le baptême essénien, c'est-à-dire par immersion, est passé dans le Christianisme. Le néophyte, en sortant du bain ou baptême, revêtait une robe blanche (aube baptismale), comme l'Essénien (abbé MARTIGNY, *Dictionnaire des Antiquités*).

Aujourd'hui, le baptême chrétien se fait par *infusion* (du latin *infundere*, verser sur), c'est-à-dire que le prêtre verse l'eau sur le front du néophyte. Mais ce baptême ainsi réduit est relativement moderne. Le baptême s'est accompli par *immersion* pendant treize cents ans dans l'Occident; il existe toujours en Orient.

4<sup>o</sup> *Morale sociale*. — Le précepte fondamental de la morale essénienne était l'égalité de tous les hommes.

« PHILON. — *Traduction de Racine*. — On ne voit pas un seul esclave parmi eux; ils condamnent ceux

1. SALVADOR, *Institutions de Moïse*, t. II, p. 316.

qui possèdent des esclaves, non-seulement comme injustes et ennemis de l'équité, mais même comme des impies et des destructeurs de la loi de la nature, laquelle ayant engendré et nourri tous les hommes, ainsi qu'une mère commune, les a rendus *frères* et propres frères les uns des autres, non point seulement de nom, mais en effet et en vérité. »

§° *Exclusion de la communauté.* — Lorsqu'un membre était convaincu de quelque faute considérable, il était chassé de la communauté.

Le chapitre V contient une étude sur Jésus et l'Essénisme.

---

## DEUXIÈME SECTION

### LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

---

#### § I. — Phases historiques.

I. DICTATURE DES APÔTRES. — Après la mort de Jésus, les Onze Apôtres devinrent les directeurs de la petite Confrérie. Pour rétablir le nombre symbolique Douze (à cause des douze tribus d'Israël), ils choisirent par le sort entre deux candidats qui avaient des titres égaux, *Actes*, I, 23-26. Matthias, dont le nom était sorti de l'urne, compléta le conseil d'administration.

Parmi les administrateurs de la communauté, trois semblent avoir eu une certaine primauté :

Pierre, Jean et Jacques, frère de Jésus<sup>1</sup>. C'étaient, selon l'expression de Paul, les *trois colonnes de l'Église*, GALATES, II, 9. Pierre peut être regardé comme le président; Jacques et Jean comme les vice-présidents.

Le Comité des Apôtres exerçait une sorte de dictature; il choisissait les distributeurs et nommait aux fonctions sans consulter les membres de la communauté. Le choix était fait exclusivement parmi ceux qui avaient suivi Jésus, *Actes*, I, 21-26.

II. RÉVOLUTION FAITE PAR LES HELLÉNISTES. — Cette dictature n'eut pas grand inconvénient au début, alors que le nombre des membres de la Communauté naissante était fort restreint et presque entièrement composé de Juifs hébreux. Mais, après deux ou trois années de propagande, l'accession des Juifs hellénistes en nombre de beaucoup supérieur à celui des Juifs hébreux modifia les conditions d'existence de la Communauté. Celle-ci, vers l'année 35, comprenait plusieurs milliers de Fidèles, *Actes*, II, 41-47. Le Comité des Douze, composé d'Hébreux orthodoxes, avait une préférence marquée pour les Juifs hébreux, lesquels partageaient leur exclusivisme fanatique. Aussi, dans les distributions faites chaque jour « à chacun selon ses besoins », les Apôtres favorisaient-ils les Juifs hébreux au détriment des Juifs hellénistes. Aux yeux des gens qui ont vendu leurs biens et en ont déposé le prix dans la caisse commune, à la condition que les parts seraient faites en proportion des besoins de chacun, une distribution inégale

1. Les frères de Jésus, en effet, à cause de cette parenté, étaient adjoints au Comité des Douze.

apparaît, avec raison, comme une spoliation. Si grande qu'elle fût, la patience des Hellénistes finit par se lasser : la révolte éclata. « *Actes*, VI, 1. En ce temps-là (année 36 environ), le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un *murmure* des Juifs hellénistes contre les Juifs hébreux, de ce que leurs veuves étaient négligées dans les distributions de chaque jour. » Il fallait que la mesure des injustices fût comble, car l'assassinat d'Ananias et de Saphira avait jeté la terreur au sein de la Communauté. Cette rébellion des Hellénistes réussit, grâce à leur supériorité numérique ; leur sécession eût ruiné la communauté ; les Apôtres furent obligés de céder ; l'insurrection helléniste devint ainsi une véritable révolution.

Jusque-là, en effet, le Comité des Douze avait eu la dictature ; il dirigeait arbitrairement l'administration et nommait aux fonctions sans rendre aucun compte. Les Hellénistes triomphants abolirent la dictature et lui substituèrent le système constitutionnel, tels qu'ils l'avaient vu appliqué dans les Associations grecques et asiatiques. Le suffrage universel devint la source du Droit ; les fonctionnaires furent nommés à la pluralité des voix. C'est ainsi que les Hellénistes firent passer leur liste entière : les candidats qui l'emportèrent au scrutin étaient, en effet, tous hellénistes, *Actes*, VI, 5. En tête de la liste des Administrateurs ou diacres venait Étienne, qui paraît avoir été le plus considérable des Hellénistes. Les Apôtres donnèrent aux Diacres élus l'investiture par l'imposition des mains, *Actes*, VI, 6.

Toutefois le prestige personnel des Apôtres, premiers amis de Jésus, les préserva d'une destitution



complète. On se contenta de leur enlever l'administration de la Caisse et des distributions ; on leur confia le soin exclusif de la propagande ; ils devinrent ce que naguère en France on appelait les Ministres de la Parole. En outre, ils obtinrent certains privilèges très-avantageux, celui d'être nourris, hébergés, aux frais de toute Communauté où ils prêcheraient. Ce privilège, ils parvinrent à l'étendre à une Sœur-femme qu'ils se réservaient d'emmener avec eux, *I Corinthiens*, IX, 4-6. Ainsi fut consommée la première évolution de la Communauté chrétienne.

Inutile de dire que l'auteur des *Actes* représente cette transformation radicale comme une concession gracieuse faite par les Apôtres aux Hellénistes révoltés. « *Actes*, VI, 3. Choisissez donc, Frères, sept hommes d'entre vous à qui nous puissions confier l'emploi des distributions. » On sait à quoi s'en tenir sur les concessions volontaires faites par les Despotes aux Opprimés dont la révolte est victorieuse ; et cela surtout quand ces despotes viennent de répandre le sang (assassinat d'Ananias et de Saphira) pour consolider leur autorité par la terreur

III. DISPERSION DES HELLÉNISTES DE JÉRUSALEM. — Ainsi transformée, l'Église de Jérusalem dura deux ans environ. La fougue intempérante d'Étienne, chef des nouveaux diacres, amena une persécution. Étienne fut lapidé ; les Hellénistes chrétiens, bannis de Jérusalem vers l'an 38, se répandirent dans le monde grec : ce sont eux qui furent les vrais fondateurs du Christianisme. Les petites Églises qu'ils établirent dans les villes grecques et romaines furent organisées à l'instar de celle qu'ils étaient par-

venus à constituer à Jérusalem, c'est-à-dire sur le modèle des Associations grecques et des Collèges romains, comme on le verra ci-après.

*Actes*, VI, VII, VIII, 1, etc.

Quant à l'Église de Jérusalem, elle se réorganisa sous la présidence des *trois colonnes*, Pierre, Jean et Jacques, frère de Jésus. Jacques y semble avoir exercé l'influence prépondérante, *Actes*, XV, XXI, 18. L'expulsion des Chrétiens hellénistes fit passer les emplois aux mains des Chrétiens hébreux; le Conseil d'administration prit le nom de Conseil des Anciens au lieu de celui de Conseil des Diacres. De même que les Juifs hébreux avaient remplacé les Juifs grecs dans l'administration, de même, pour le Conseil, la dénomination mosaïque se substitua à la dénomination grecque<sup>1</sup>. Ce Conseil des Anciens figure, *Actes*, XV, 2, 4, 6, 22, 23; XXI, 18. L'Église de Jérusalem conserva une autorité et un prestige extraordinaires auprès des Églises hellénistes, jusqu'à la ruine de Jérusalem.

## § II. — Constitution de la Communauté chrétienne.

Ainsi qu'il était naturel, les Communautés chrétiennes copièrent l'organisation des Associations religieuses païennes qu'elles avaient sous les yeux.

<sup>1</sup> On sait, en effet, que le Grand Conseil, postérieurement connu sous le nom de Sanhédrin, s'appelait le Conseil des Anciens.

« *Nombres*, XI, 16. Alors l'Éternel dit à Moïse : Assemble-moi soixante-dix hommes d'entre les Anciens d'Israël... »

« *Deutéronome*, I, 13. Prenez parmi vous des hommes éclai-

Elles eurent un Conseil d'administration où les femmes furent admises, comme elles l'étaient dans les Confréries païennes.

Dans l'Église de Jérusalem, après le triomphe des Hellénistes, l'administration s'était séparée en deux branches. Les cérémonies et la prédication (*le pouvoir spirituel*, comme on dit aujourd'hui) avaient été dévolues aux Apôtres. Les Hellénistes avaient délégué la gestion des intérêts matériels (*le pouvoir temporel*) à sept administrateurs ou diacres (*diaconos*, mot grec qui signifie administrateur). Cette séparation des fonctions religieuses et des fonctions administratives, utile et même nécessaire dans une Communauté nombreuse, n'avait pas de raison d'être dans les petites Communautés que la propagande helléniste parvenait à fonder dans les villes païennes. Vu le petit nombre des Fidèles qui composaient les Églises naissantes, cette séparation était même impossible. Aussi les Administrateurs exerçaient-ils les deux ministères, celui des rites et celui des affaires.

1<sup>o</sup> COMMUNISME. — Le principe de la Communauté des Apôtres était le Communisme absolu.

A. Tous les biens étaient en commun : « *Actes*, II, 44. Tout ce qu'ils possédaient était en commun ».

B. On distribuait « à chacun selon ses besoins ». *Actes*, II, 45 ; IV, 35.

C. Condition d'entrée. Pour entrer dans la So-

rés, prudents et de bonne renommée; je les établirai pour chefs. — XXVII, 1. Moïse et les Anciens commandaient le peuple. »

Anciens, en latin *Seniores*, d'où *Senatus*, le Sénat. Tout Sénat a été à l'origine un Conseil d'Anciens.

ciété, il fallait vendre tout ce qu'on possédait, terres et biens, et en verser le prix intégral dans la caisse commune.

*Actes*, II, 45 ; IV, 34-37.

« *Actes*, IV, 34. Il n'y avait point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui possédaient des fonds de terre ou des maisons, les vendaient et en apportaient le prix, — 35. Qu'ils mettaient aux pieds des Apôtres, et qu'on distribuait à chacun selon ses besoins. »

II<sup>o</sup> CÉRÉMONIE MYSTIQUE D'ENTRÉE. — La cérémonie d'entrée consistait en deux opérations, le Baptême de l'eau et le Baptême de l'esprit.

A. *Baptême de l'eau*. C'était le Baptême essénien ou de Jean, par immersion ; les Apôtres le donnaient au nom du Seigneur Jésus.

*Actes*, II, 38 ; VIII, 12, 16 ; X, 48 ; XIX, 5.

B. *Baptême de l'esprit*. Le Baptême de l'esprit consistait dans l'imposition des mains ; on posait les mains sur la tête de celui qu'on bénissait. Jésus l'avait employé fréquemment.

MATTHIEU, IX, 18 ; XIX, 13, 15 | MARC, V, 23 ; VI, 5 ; VII, 32 ; VIII, 23, 25 ; X, 16 | LUC, IV, 40 ; XIII, 13.

L'imposition des mains était une cérémonie essentiellement juive. Elle était l'acte sacramentel usité :

1<sup>o</sup> Pour appeler la bénédiction divine.

*Genèse*, XLVIII, 14, 15 | *Nombres*, XXVII, 18-23<sup>1</sup>.

1. *Genèse*, XLVIII, 14. Alors Israël (Jacob), étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm, et mit la main gauche sur la tête de Manassé, 15. Puis, il bénit les deux enfants de Joseph.

*Nombres*, XXVII, 18. Le Seigneur dit à Moïse : Prenez Josué,

2° Pour donner l'investiture d'une charge (entrée dans le Conseil des Anciens, dans la Magistrature, etc.<sup>1</sup>).

Les Apôtres conservèrent cette cérémonie nationale avec son double emploi :

1° C'est par l'imposition des mains qu'ils appelèrent l'esprit divin sur la tête du Fidèle ;

2° C'est par elle qu'ils donnèrent l'investiture des charges et conférèrent des Missions.

*Actes*, VI, 6 ; XIII, 3, etc.

L'Église catholique a conservé cette cérémonie juive.

III° MOTS DE PASSE. — Ainsi qu'il arrive dans toutes les Sociétés qui ont à redouter quelque persécution, la nécessité d'écartier les défiances et les profanes inquisitions fait instituer des mots de passe et des signes de reconnaissance à l'usage des seuls initiés. Ce phénomène est de tous les temps et de tous les pays.

A. Dans la Communauté chrétienne, les mots de passe semblent avoir été *abba*, *anathema maranatha*, qui offraient certaines particularités. Par exemple :

1° *Abba*, lu à l'envers, fait toujours *abba*. Ce mot syriaque signifie *père* ; le mot français *abbé* en dérive.

2° Si l'on décompose *mar-anatha*, on a par transposition, *anatha-mar*, qui ressemble à *anathema*. Or,

filz de Nun, et imposez-lui les mains... 21. Moïse présenta Josué devant le Grand Prêtre Éléazar et devant toute l'Assemblée du peuple. — 23. Il lui imposa les mains et l'instruisit dans tout ce que le Seigneur avait ordonné.

1. SALVADOR, *Institutions de Moïse*, t. I, p. 162, 359 ; et *Jésus-Christ*, t. II, p. 264-266.

*Maran Athâ* sont deux mots syriaques qui signifient « Le Seigneur vient ».

*Mar*, seigneur, a pour féminin *Martha*, dame ou maîtresse.

Le mot *anathema* est grec ; il signifie : « Offrande consacrée à Dieu », et plus tard : « Malédiction, anathème ».

I *Corinth.*, XII, 3 ; XVI, 22 | *Romains*, VIII, 15.

« I *Corinth.*, XVI, 22. Si quelqu'un n'aime point le Seigneur Jésus, *anathema, Maran athâ* ».

« *Romains*, VIII, 16. Vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants par lequel nous crions *abba* (père) ! »

B. Parmi les signes de reconnaissance, le premier était la manière de rompre le pain, instituée par Jésus lui-même. Plus tard, les Chrétiens adoptèrent le Poisson, en grec ΙΧΘΥΣ, qu'ils gravèrent sur leurs bagues, sur les tombeaux, partout. Le mot grec ΙΧΘΥΣ est composé en réunissant chaque lettre initiale des mots suivants : « Ἰησοῦς, Χριστός, Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ. Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur ».

IV° LE LOCAL. — Vu la pauvreté des Disciples et des premiers Chrétiens, il n'y avait pas de maison bâtie ou louée exprès pour les Assemblées. On se réunissait chez un Frère ou une Sœur, c'est-à-dire chez un membre de la Société.

I *Corinth.*, XVI, 19 | *Romains*, XVI, 5, etc.

La salle qu'on choisissait était la chambre haute. Dans l'Orient, cette chambre, correspondante à notre salon, est la plus large et la mieux aérée. Au temps des Apôtres, on y recevait ses amis, on y faisait les festins, on y priait, on y déposait les morts.

*Actes*, I, 13 ; IX, 37-39 ; XX, 8.

Les Fidèles se réunissaient, le soir, dans cette chambre, lorsque les travaux de la journée étaient achevés. C'est à la lueur des lampes que s'accomplissaient les cérémonies, repas communs, prédication, etc. Cette assemblée des Fidèles d'une ville dans la salle haute de la maison d'un Frère, s'appelait l'*Église de cette ville* (Assemblée se dit, en grec, *ecclesia*, d'où vient le mot *église*<sup>1</sup>).

V° LE REPAS COMMUN. — A. Le Repas commun était pris sur une table demi-circulaire, en *sigma*, comme dans la schola des collèges païens. On mangeait assis ; manger couché eût été un signe de mollesse.

B. Avant de commencer le repas, on se donnait un baiser appelé le *saint baiser* ;

I *Thessaloniens*, V, 26 | I *Corinth.*, XVI, 20 | II *Corinth.*, XIII, 12 | *Romains*, XVI, 16.

Ou *baiser d'amour*, I *Pierre*, V, 14 ;

Et plus tard, par l'Église catholique, *baiser de paix*, afin de couper court aux interprétations fâcheuses.

1. Par exemple : Paul logea pendant plus d'un an à Corinthe chez un Juif helléniste, Aquila, marié à la Juive Priscilla, *Actes*, XVIII, 2. Aquila était fabricant de tapis ; saint Paul travaillait chez lui en qualité d'ouvrier. Saint Paul convertit Aquila, c'est-à-dire lui persuada que Jésus était le Messie et que la fin du monde était proche ; puis il convertit d'autres Juifs de la ville. Le soir, après les travaux, nos Hellénistes se réunissaient chez Aquila ; on y faisait le repas commun selon le rite ; puis saint Paul prêchait. Cette petite assemblée de Juifs convertis chez Aquila est ce que le Nouveau Testament appelle l'*Église de Corinthe*. Et de même pour les autres Églises des villes païennes.

I. *Corinth.*, XVI, 19. Aquila et Priscilla, et l'*Église qui est dans leur maison*, vous saluent.

*Romains*, XVI, 5. Saluez l'Église qui est dans leur maison.

Primitivement, le baiser d'amour se donna sans distinction de sexe ; plus tard les hommes le donnèrent aux hommes, et les femmes entre elles ; mais la première coutume persista longtemps dans certaines Églises, ainsi que nous l'apprend Tertulien : « *Ad Uxorem*, II, 4. Que dira le mari païen quand il faudra que sa femme chrétienne donne à ses Frères le saint baiser<sup>1</sup> ? »

C. L'Ancien, *Presbyteros*, qui présidait à la table, rompait le pain d'après le mode franc-maçonnique institué par Jésus, et bénissait la coupe de vin ; puis il faisait circuler l'un et l'autre, pour que chacun entrât en communion mystique avec Jésus.

I *Corinth.*, X, 16 | *Actes*, XXVII, 35, etc.

D. Le repas achevé, l'Ancien prononçait une courte prière en actions de grâces.

VI<sup>o</sup> SURVEILLANCE MUTUELLE DES FRÈRES. — Les Fidèles devaient exercer, l'un à l'égard de l'autre, la fonction de mentor fraternel : « I *Thessaloniens* (année 53), V, 14. Avertissez de leur devoir ceux qui s'en écartent ; consolez ceux qui se découragent ;

1. Les agapes, le saint baiser, le mystère dont s'enveloppaient les Chrétiens, excitaient les méfiances des Païens. Minutius Félix résume ainsi les accusations formulées contre les agapes chrétiennes : « *Octavius*, VIII. Les Chrétiens choisissent leurs prosélytes dans la lie du peuple et parmi les femmes crédules. — IX. Ils s'entre-connaissent à de certains signes cachés, et s'entr'aident presque avant de se connaître. La luxure fait partie de leur religion ; ils s'appellent communément *Frères* et *Sœurs* pour transformer une débauche ordinaire en inceste : on dirait que ces malheureux se plaisent aux crimes.... Une fois les flambeaux éteints, après le repas, ils se mêlent au hasard, et par ce moyen sont tous incestueux de volonté, s'ils ne le sont tous d'effet, puisque le péché de chacun est le souhait de toute la troupe. »



soutenez les faibles ; soyez patients envers tous. » Cette admonition mutuelle était un emprunt fait à la synagogue où elle était appelée *nezifa*<sup>1</sup>. Mesure excellente en elle-même ; mais chez des gens « recrutés dans la lie », vils et méprisables selon le monde (I *Corinth.*, I, 28), la coutume dégénéra promptement en espionnage méchant, en dénigrement envieux. « *Galates* (année 56), V, 15. Si vous vous mordez et déchirez réciproquement, prenez garde que vous ne vous consumiez les uns les autres. — 26. Ne recherchons point la vaine gloire en nous piquant les uns les autres et nous portant envie les uns aux autres. »

VII<sup>o</sup> CONSEIL D'ADMINISTRATION. — A. L'Administrateur-Président d'une Église s'appelait l'*Ancien*, en grec *Presbytéros*, d'où dérive le mot français *Prêtre*.

Lorsque les Églises se furent multipliées, on nomma Inspecteur, en grec *Épiscopos*, un diacre qui devint Chef-administrateur d'un groupe d'Églises ; les Anciens ou Prêtres des Églises furent subordonnés à son autorité. Le Diacre-Inspecteur est connu sous le nom de *Évêque*, mot dérivé du grec *épiscopos* ; le groupe d'Églises qu'il inspecte et dirige, sous celui de *Diocèse*, mot grec qui signifie *administration, gouvernement*. Les Romains avaient donné ce nom aux circonscriptions administratives de l'Asie.

B. Les Administrateurs pouvaient, comme dans les Associations païennes, être choisis dans les deux sexes ; il y avait donc, dans l'Église, des Diacres et

1. RENAN, *Saint Paul*, p. 240.

des Diaconesses. La Diaconesse portait le nom de *Ancienne* ou *Presbytis*.

C. Les Administrateurs étaient nommés par les membres de la Communauté, à la pluralité des suffrages ; ils recevaient ensuite, du *Presbytéros* ou de l'*Épiscopos* antérieurement établis, l'investiture par l'imposition des mains.

D. Leurs fonctions étaient doubles, financières et religieuses à la fois ; gestion des affaires temporelles et célébration des rites.

VIII<sup>o</sup> DROIT. — A. Le suffrage universel nommait à tous les emplois ; les membres élus recevaient ensuite, du chef hiérarchique, l'investiture par l'imposition des mains, selon la Loi juive.

B. Tous étaient électeurs, tous étaient éligibles ; affranchis et esclaves pouvaient arriver et arrivaient parfois aux dignités les plus élevées. Le pape Caliste, par exemple, était un ancien esclave.

IX<sup>o</sup> BUDGET. — 1<sup>o</sup> *Recettes*. — Le Communisme de la Confrérie apostolique se modifia au contact de la Société romaine ; toutefois il conserva longtemps l'empreinte originelle ; car, sous l'Empire, les chrétiens furent, pendant deux ou trois siècles, considérés comme une secte communiste<sup>1</sup>. Cette réserve faite, voici quelles étaient les ressources des Églises :

A. En entrant, versement de la totalité des biens (au moins, sous les Apôtres, dans la Communauté de Jérusalem) ;

B. Cotisation mensuelle (prélevée sur les salaires) ;

C. Dons volontaires toujours considérables ; les

1. LUCIEN, *Mort de Peregrinus*, 43. « Les Chrétiens mettent leurs biens en commun. »

enthousiastes qui embrassaient la vie ascétique se dépouillaient de tout en faveur des Églises.

2° *Dépenses.* — A. Frais pour les repas communs ou Agapes ;

B. Frais pour les distributions et les secours « à chacun selon ses besoins » ;

C. Frais énormes pour les sépultures.

« Les chrétiens n'ont pas moins de souci que les païens de la sépulture de leurs morts, et l'Église a dû dépenser une grande partie de ses revenus à construire ses immenses cimetières<sup>1</sup>. »

Il est facile de reconnaître que *l'Église a copié son organisation sur l'Association grecque et sur le Collège romain.* Elle a aussi emprunté la plupart de ses rites au paganisme ; de sorte que le païen, en adhérant au christianisme, n'eût presque rien à modifier à ses habitudes : il n'eut qu'à changer quelques mots, Jupiter, Apollon, Vénus, etc., en Jéhovah, Jésus, Marie, etc. ; il devint ainsi chrétien sans qu'il en coûtât grand'chose à ses mœurs et à ses superstitions.

### TROISIÈME SECTION

#### Cause efficiente du succès de la Communauté des Apôtres.

Le fait capital qui permit aux Apôtres de fonder une Communauté, qui en détermina l'esprit, qui fit

1. G. BOISSIER, *Religion romaine*, t. II, p. 301.

passer, sans dislocation, la plus difficile des périodes, celle du premier établissement; d'où est né le catholicisme et qui a ainsi changé la face du monde; ce fait est une superstition grossière : c'est la croyance à la fin prochaine du monde.

MATTHIEU, XVI, 28; XXIV, 33-34; XXIII, 36 | MARC, XIII, 29-30 | LUC, IX, 27; XXI, 31-32 | PAUL, I *Corinth.*, X, 11; I *Thessalon.*, IV, 17; V, 2; *Romains*, XIII, 11-12, etc.; | *Apocalypse*, partout.

Cette croyance était si bien le fait dominant que la préoccupation de tous les convertis était de chercher à calculer quel jour aurait lieu la catastrophe, I *Thessalon.*, V, 1-7. Comme il arrive dans les époques terribles où les imaginations populaires s'exaltent jusqu'à l'hallucination, certains illuminés prétendaient avoir reçu divinement communication du jour de l'échéance fatale : il y avait des *Apocalypses*, mot grec qui signifie *révélations* (II *Thessalon.*, II, 1-3)<sup>1</sup>.

Aussi, quelques décès qui eurent lieu dans l'Église de Thessalonique firent-ils sur l'esprit des Fidèles une étrange impression. Quoi! c'est du vivant de leur génération que doit apparaître le Christ; et voilà que plusieurs d'entre eux meurent avant l'heure solennelle? Quel sort leur est donc réservé? Seraient-ils exclus du royaume de Dieu? On comprend quels doutes effrayants devaient agiter ces pauvres gens. Pour les rassurer, Paul leur écrit comment les choses se passeront au jour suprême : ceux qui sont morts avec la foi en Jésus ressusciteront *d'abord*;

1. RENAN, *Saint Paul*, p. 249 et suivantes; *les Apôtres*, p. 97 et suivantes.

puis, de concert avec ceux qui sont vivants, ils *prendront leur essor dans les airs*, et par ce chemin rejoindront le Seigneur. C'est Jésus lui-même qui a fait à Paul cette révélation!!

« *I Thessaloniens*, IV, 15. — Nous vous déclarons, *comme l'ayant appris du Seigneur*, que nous qui serons vivants et serons restés jusqu'à son avènement, nous ne devancerons point ceux qui sont endormis dans le sommeil de la mort. — 16. Car, aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange et par la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du ciel; et ceux qui sont morts ayant la foi en Jésus-Christ ressusciteront tout d'abord. — 17. Puis, nous autres, les vivants, les réservés, *nous serons emportés avec eux dans les nuées* pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air!! » Paul clôt son apocalypse par ce trait, digne de la haute comédie : — « 18. *Consolez-vous* les uns les autres par ces pensées-là!! »

CONSÉQUENCES. — A. Puisque la fin du monde est proche et que le jour du jugement est imminent, il est clair que tout croyant sensé ne peut plus avoir qu'une pensée, c'est d'être prêt, à l'avènement du Christ. Le salut! tel doit être l'unique mobile des actions.

Jésus l'avait enseigné, et les Apôtres l'enseignaient d'après lui : rien n'est aussi pernicieux que la richesse, rien n'est aussi utile que la pauvreté, pour entrer au royaume de Dieu. En tous les cas, les biens deviennent inutiles, puisqu'on est à la fin des temps (*I Corinth.*, X, 11, etc.). Par conséquent, le premier soin du croyant doit être de vendre ses biens et d'en remettre le prix à la Communauté.

L'avantage sera double : on se débarrasse du plus grand obstacle au salut ; puis, la répartition journalière en proportion des besoins permettra à chacun d'accomplir les cérémonies religieuses et de se maintenir en état de pureté. Le communisme, comme principe de l'Église des Apôtres, recevait donc une grande force de la croyance à la fin du monde.

*B.* La croyance à la fin prochaine du monde produisit un second effet : la fainéantise et le désordre. A quoi bon travailler, puisque la catastrophe est proche ? La paresse engendre fatalement le désordre ; le désordre est loin d'être une déchéance irrémédiable pour le salut. Comme des signes terribles annoncent le jour fatal<sup>1</sup>, l'homme dérégulé espère toujours avoir le temps d'accomplir les purifications expiatoires. Et puis, n'ont-ils pas la foi au Christ ? Or, « *Tite*, I, 15. Tout est pur pour ceux qui sont purs (c'est-à-dire pour ceux qui ont la foi), tandis que rien n'est pur pour les infidèles. » Cette fainéantise et ce désordre se sont produits dans l'Église de Thessalonique, II *Thessaloniens*, III, 6-12<sup>2</sup>.

*C.* Puisque la fin du monde est proche, il est bon de rester dans l'état où l'on est ; car tout changement d'état, amenant un changement dans les mœurs, pourrait exercer une influence dangereuse au point de vue du salut, I *Corinth.*, VII, 20-24. Par conséquent, l'esclave, même s'il peut devenir libre, fera bien de rester esclave, I *Corinth.*, VII, 21 ; la

1. MATTHIEU, XXIV, 29-33 | MARC, XIII, 24-30 | LUC, XXI, 25-32.

2. Voir REUSS, *Épîtres pauliniennes*, t. I, p. 73.

principale affaire, l'unique souci doit être de s'unir au Christ par la foi et d'attendre le jour fatal. Ainsi, destruction de toute pensée d'amélioration et indifférence apathique, telle est la troisième conséquence de la croyance à la fin prochaine du monde.

L'erreur la plus colossale qui ait cours aujourd'hui, est de croire que l'Église chrétienne a dû sa fondation à la sublimité de la doctrine de Jésus. La doctrine de Jésus n'a été qu'un accessoire. D'abord, *elle n'avait rien de nouveau*; elle était celle du Moïsme prophétique, modifié par l'Essénisme<sup>1</sup>. En second lieu, si une doctrine morale exerce une grande influence sur les esprits cultivés, en revanche cette influence est *nulle* sur la multitude ignorante et grossière. Or, c'est dans les dernières couches sociales que la Communauté chrétienne a recruté les adhérents de la première phase. Épîtres de saint Paul, témoignages des païens, Évangiles synoptiques, tous sont d'accord sur ce point.

MATTHIEU, IX, 10-12; XI, 19 | MARC, II, 15-17 | LUC, V, 30-32; VII, 34 | *Actes*, IV, 13 | PAUL, I *Corinth.*, I, 26-28 | MINUCIUS FÉLIX, *Octavius*, VIII | TACITE, *Annales*, XV, 44, etc.

Cette induction, que l'influence d'une doctrine morale est nulle sur les gens incultes, est, pour ce qui concerne le Christianisme, confirmée par l'histoire. L'Apôtre des Gentils, le grand fondateur du Christianisme, saint Paul, n'a jamais dit un mot, non, pas un seul! de la doctrine de Jésus. Saint Paul ne connaît pas le sermon sur la Montagne; il ne connaît rien des préceptes de Jésus, absolument rien!

1. Voir le chapitre V, *Jésus et l'Essénisme*.

Au nom de quels faits a-t-il propagé le Christianisme? Les voici :

1° Jésus est le Messie, homme céleste, parce qu'il est ressuscité d'entre les morts ;

*Romains, I, 4 | I Corinth., XV, 13, 14, 47.*

« *Romains, I, 4.* Jésus a été déclaré fils de Dieu par sa résurrection d'entre les morts. »

« *I Corinth., XV, 14.* Si Jésus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est *vaine!!* et votre foi est *vaine* aussi!! — 47. Le premier homme (Adam) est le terrestre, venu de la terre; le second (Jésus) est le céleste, venu du ciel. »

Les Apôtres enseignaient que Jésus est le Messie, parce qu'il avait fait les miracles exigés par le programme messianique.

2° La fin du monde est proche; Jésus viendra, du vivant de cette génération, pour juger les vivants et les morts.

*I Thessalon., IV, 17 | I Corinth., X, 11, etc.*

3° Ceux-là seulement seront sauvés qui auront eu foi en Jésus, c'est-à-dire qui auront cru que Jésus est le Messie. Sans la foi, les œuvres sont sans efficacité pour le salut; il n'y a que la foi qui compte. Or, elle consiste à croire que Jésus est le Messie; et qu'il est le Messie parce qu'il est ressuscité d'entre les morts; ou, selon les Apôtres, parce qu'il a fait les miracles inscrits au programme; il ne l'est pas du tout à cause de sa doctrine.

*Galates, II, 16-21; III, 10, 13, etc.*

« *Galates, II, 16.* L'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loi, mais par la foi en Jésus-Christ. — 21. Si la justice (c'est-à-dire la vie conforme à la volonté divine) s'acquiert par la loi, c'est en vain que



Jésus-Christ est mort. — III, 10. Tous ceux qui s'en tiennent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction. — 11. Il est clair que nul par la loi n'est justifié devant Dieu, etc.<sup>1</sup>. »

Ainsi, la propagande faite par Paul et par les Missionnaires hellénistes se résume en ceci : « La fin du monde est proche ; pour être sauvé, il faut croire que Jésus est le Messie ; Jésus est le Messie parce qu'il est ressuscité d'entre les morts et parce qu'il a accompli les miracles du programme messianique. »

De la morale de Jésus, de la doctrine de Jésus, *pas un seul mot!!*

Dans la première phase du Christianisme, l'expression « se convertir » ne signifie pas que les convertis ont regardé la doctrine de Jésus comme supérieure à celle de la religion qu'ils professaient antérieurement ; non, « se convertir » veut dire : Croire que la fin du monde est proche ; et que Jésus est le Messie parce qu'il est ressuscité.

Or, de ces deux faits, le premier est une *folie mystique* ; le second est une *folie mystique*. Il en résulte que *ce sont deux produits morbides de l'aliénation mystico-mentale qui ont donné naissance au Christianisme.*

Et cela est conforme à la loi de formation des religions. Si le sermon sur la Montagne eût servi de texte à la prédication des Apôtres, il serait sorti de

1. Paul a laissé dans le vague l'expression de « les œuvres » ; on pourrait même croire qu'il désigne par là exclusivement les cérémonies rituelles, telles que circoncision, sabbat, jeûnes, etc. S'il en était ainsi, Paul aurait partiellement raison, car une mômeerie extérieure est sans valeur pour la moralité humaine. Mais on voit par l'Épître de Jacques, II, 14-26, que Paul attachait au mot *œuvres* le sens de « actes de la vie sociale ».

leur propagande une philosophie, et non pas une religion. L'essence des philosophies est le *raisonnable*; l'essence des religions est l'*absurde*. Voilà pourquoi les philosophies restent confinées chez un petit nombre d'esprits d'élite, et pourquoi les religions étendent leur empire sur les multitudes. Cet empire est d'autant plus fort que, par leur ignorance, par leur imbécillité et leurs mœurs barbares, les peuples sont plus voisins de la bestialité. La conséquence de ces faits est que, dans une nation, la puissance d'une religion diminue au fur et à mesure que l'instruction publique se répand et que les mœurs s'adoucissent; bref, que le peuple se civilise. L'évidence de cette loi éclate, non-seulement dans le passé, mais encore dans le temps présent, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien Continent.

# CHAPITRE IV

## UN ÉPISODE

DANS LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

### § 1. — **Pauvreté croissante de l'Église de Jérusalem.**

Dans toute Société communiste, où chacun apporte comme droit d'entrée le prix total de la vente de ses biens, les commencements sont charmants, car l'argent afflue dans la caisse. Mais les dépenses journalières et la distribution à chacun selon ses besoins font rapidement une large brèche aux finances. Puis, les conversions sont loin d'être toutes fructueuses; beaucoup sont admis qui n'apportent rien au fonds commun; ils sont une charge, et non une aide. C'est ce qui arriva à la Communauté des Apôtres.

D'autre part, un capital bien employé aurait pu, sinon enrichir l'Église de Jérusalem, du moins retarder sa ruine. Malheureusement, les administrateurs étaient incapables de rendre l'argent productif; puis, l'ascétisme, qui faisait de la pauvreté l'idéal de la sainteté, et du pauvre l'ami de Jésus, était un second obstacle à une gestion intelligente des fonds de la Société.

Enfin, on comptait sur la fin prochaine du monde; mais, cette fin tardant à venir, la caisse s'épuisait. Il en résulta promptement, même avant la révolution des Hellénistes, un sensible état de gêne. C'est en ce moment que se place l'assassinat d'Ananias et de Saphira, qui sera raconté ci-après.

Vers l'année 44, sous le règne de l'empereur Claude, une disette horrible sévit en Judée. La Communauté, qui languissait dans l'indigence, courut le danger d'être détruite par la famine. Les Anciens firent appel aux frères de l'Asie Mineure. Constituées sur le modèle des associations païennes, établies dans un pays riche et industriel, les Églises des Gentils organisèrent une collecte avec empressement, tant était grand le prestige dont jouissaient les saints de Jérusalem! C'était le nom qu'on leur donnait. Ainsi fut inaugurée cette pieuse mendicité qui, cette fois, du moins, mérita d'être appelée le Denier de saint Pierre; car saint Pierre était le chef nominal de l'Église de Jérusalem. Déterminée à l'origine par une réelle détresse, la mendicité fut érigée en système et persista à travers les siècles comme l'un des procédés les plus utiles pour extraire de la bourse des Fidèles cet or dont a soif l'Église romaine.

« *Actes*, XI, 29-30; XXIV, 17 | *Galates*, II, 10 | *Romains*, XV, 26 | *I Corinth.*, XVI, 1. Quant à ce qu'on recueille pour les Saints... | *II Corinth.*, VIII, 4. Aumônes destinées aux Saints..., 14; IX, 1. Secours destinés aux Saints. — 12. Offrande qui supplée aux besoins des Saints. »

Ainsi réduite aux ressources peu nobles de l'aumône, l'Église de Jérusalem se traîna jusqu'à l'an 70;

la ruine de la ville par Titus lui porta le coup mortel. A partir de cette époque, la petite Communauté que formèrent les Saints échappés au désastre ne fit plus que végéter. Au contraire, les Églises grecques et romaines étendirent leurs rameaux par tout le monde antique. Deux siècles plus tard, on vit un spectacle étrange, bien qu'il fût le produit logique de la succession des faits. L'Église catholique regarda comme hérétiques les membres d'une Communauté chrétienne qui professaient les points suivants : Moïse est un envoyé de Dieu ; la loi de Moïse est divine ; Jésus est le Messie ; il faut croire en lui, se faire baptiser et observer sa morale. On appelait ces frères *Nazaréens* et aussi *Ébionites*, ou les pauvres, de l'hébreu *ébionim*, pluriel de *ébion*, pauvre. Jadis, le singe de la Fable avait transformé un port de mer, le Pirée, en homme. Les Pères de l'Église, plus puissants que lui, métamorphosèrent l'adjectif *ébion* en chef d'hérésie et le vouèrent à l'exécration de la postérité. *Ébion* fut damné et avec lui les *Ébionites*. Or les *Ébionites* ou *Nazaréens* étaient les héritiers directs de Jésus et des Apôtres.

Passé aux Grecs imbus d'idées panthéistiques ou philoniennes, le catholicisme avait dépouillé peu à peu ce qu'il avait reçu de Jésus et du Mosaïsme. Gnostique et platonicien, il était devenu la doctrine la plus opposée à la religion et à la doctrine de Jésus. L'Évangile selon saint Jean est le livre qui marqua la date de cette radicale transformation. Il est donc tout naturel que le gnosticisme, affublé du nom mensonger de Christianisme, ait flétri comme hérétiques les seuls et vrais successeurs des Apôtres. Exemple mémorable, qui met en un relief saisissant

l'effet produit par les divergences accumulées, et qu'explique avec sûreté la théorie de l'évolution!

## § II. — Ananias et Saphira.

Vers la troisième année de la fondation de la Communauté apostolique, un évènement tragique jeta la terreur parmi les membres de l'Église et parmi tous ceux qui en entendirent parler. Un paysan et sa femme avaient comparu séparément devant le Comité des Apôtres présidé par saint Pierre; là, sans aucune forme de procès, on les avait l'un et l'autre condamnés à mort et sur le champ exécutés. La fosse était préparée d'avance; à trois heures d'intervalle, le cadavre de la femme, enveloppé d'un suaire, rejoignait celui du mari.

*Actes*, V, 1-11.

La condition d'entrée dans la Communauté était, comme on le sait, de vendre les biens qu'on possédait et d'en verser le prix intégral dans la caisse commune. Les distributions se faisaient à chacun selon ses besoins, et non pas selon la mise de fonds. Comme la fin du Monde était imminente, ainsi qu'on le croyait, les finances de la caisse semblaient suffisantes pour atteindre sans nul souci l'avènement du Christ. Un an, deux ans se passent, la fin du Monde ne vient pas; les recettes que fait la caisse ne compensent plus les dépenses; le déficit s'accroît; les inquiétudes des Apôtres sur l'avenir de leur Société s'éveillent.

Peut-être au début, lorsqu'il s'agissait de constituer solidement leur Communauté, les Apôtres

avaient-ils glissé sur l'application du règlement qui exigeait la remise totale du prix des biens vendus : il fallait d'abord acquérir des adhérents. Mais lorsque l'équilibre du budget fut rompu au détriment des recettes, les Apôtres songèrent à faire exécuter le statut dans toute sa rigueur. Pour couper court aux retenues illicites, ils résolurent de frapper un grand coup et d'agir par la terreur. Instruits par quelque délation qu'un paysan nommé Ananias et sa femme Saphira se disposaient à entrer dans la Communauté en dissimulant une partie du prix de la vente de leurs terres ; d'autre part, ayant sans aucun doute examiné les conditions d'isolement de ces deux paysans, ce qui permettait d'accomplir l'homicide sans risque ni péril, les Apôtres, réunis en comité, reçoivent le mari Ananias. Lorsque celui-ci eut fait le dépôt, Pierre, qui présidait, reproche à Ananias sa dissimulation : Personne ne l'a contraint à entrer dans la Communauté ; il était donc libre de garder son bien sans le vendre, ou, l'ayant vendu, d'en conserver l'argent. Mais puisqu'il se présente volontairement pour être admis dans la Communauté, il s'est rendu coupable envers elle d'un détournement de fonds ; car la déclaration qu'il a faite touchant la vente de ses biens est fausse. « *Actes*, V, 4. Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, s'écrie Pierre, *c'est à Dieu!*<sup>1</sup> — 5. Ananias,

1. On voit que cette phraséologie ne date pas d'aujourd'hui. La prétention qu'ont les Prêtres d'être une incarnation de Dieu s'est manifestée le lendemain du jour où une hiérarchie s'est fondée. Ce qui est peccadille lorsque la chose est faite à un laïque, devient un sacrilège lorsqu'elle est faite à un prêtre. Ingénieuse invention, source inépuisable de privilèges et de

ayant ouï ces paroles, tomba mort. — 6. Aussitôt quelques jeunes hommes enlevèrent ce corps, et, l'emportant, ils l'enterrèrent. »

Trois heures après, Saphira, ignorant le sort de son mari, se présente devant le Conseil des Apôtres. « *Actes*, V, 8. Dites-moi, femme, lui demanda saint Pierre, vous avez vendu votre fonds pour tel prix (celui qu'Ananias avait déclaré)? — Oui, répondit-elle, pour ce prix-là. — 9. Mais Pierre lui dit : C'est ainsi que vous vous êtes concertés pour mettre à l'épreuve l'esprit du Seigneur!.. Entends-tu ces pas à la porte? Ce sont les pas des gens qui viennent d'enterrer ton mari; ils vont t'emporter à ton tour. — 10. Aussitôt Saphira tomba à ses pieds et expira. Les jeunes hommes étant entrés la trouvèrent morte et l'emportèrent; ils l'enterrèrent auprès de son mari — 11. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'Église et parmi ceux qui en entendirent parler. »

Tel est le récit de la mort d'Ananias et de Saphira, dans les *Actes des Apôtres*, chapitre V, 5-11. Passons à l'examen critique de ce lugubre épisode.

1<sup>o</sup> COMMENT ANANIAS ET SAPHIRA SONT-ILS MORTS? — Ananias et Saphira sont entrés vivants dans la salle des Apôtres; c'est à l'état de cadavres qu'on les en a emportés, tel est le fait avéré, incontestable et incontesté. Comme les lois universelles, constantes et invariables qui régissent la nature excluent absolument le miracle, il s'ensuit que la parole de Pierre

bénéfices! Aussi ce genre de langage est-il caractéristique de la valeur d'un homme. On peut être sûr que quiconque en fait usage est un hypocrite sans honneur et sans moralité.



n'a pu causer leur mort. Une onde aérienne chargée d'acide cyanhydrique ou d'hydrogène sulfuré pourrait donner la mort; mais, comme les poumons de saint Pierre étaient inhabiles à exhiler de l'hydrogène sulfuré ou du gaz cyanhydrique, il s'ensuit qu'il est impossible que la parole de Pierre ait tué Ananias et Saphira. Par conséquent, Ananias et Saphira ont péri par un autre procédé; on peut choisir entre la strangulation, le poignard ou le poison; cela est indifférent parce que ces trois modes sont trois modes naturels. Mais que dis-je? En supposant que la parole de Pierre ait eu, aussi bien que le lacet ou le couteau, cette vertu magique d'immoler; la vraie question à résoudre resterait tout entière; cette question, la voici: « Ananias et Saphira méritaient-ils la mort? » Tout est là, en effet. Car, si Ananias et sa femme étaient dignes de la mort, la sentence portée par Pierre est justifiée à un certain point de vue. Mais si les deux victimes ne méritaient pas la mort, saint Pierre, en les faisant périr, s'est souillé d'un crime: il a commis un assassinat.

II° ANANIAS ET SAPHIRA MÉRITAIENT-ILS LA MORT? — Les statuts prescrivaient la remise totale du prix des biens vendus; en dissimulant une partie du prix (peu importe la quantité, fût-ce le quart ou la moitié), Ananias et Saphira avaient violé les statuts, cela est certain. Cette violation demandait-elle la mort pour sanction?

A. *Morale moderne.* — Il existe dans les grandes villes de l'Europe certaines institutions de bienfaisance où sont admis les vieillards dont les moyens d'existence sont reconnus insuffisants... Supposons qu'Ananias et Saphira, dissimulant les neuf dixièmes de leurs

revenus, demandent à entrer dans l'un de ces établissements. Supposons, en outre, que, par une dénonciation quelconque, le Comité d'admission soit prévenu du véritable état de fortune d'Ananias et de Saphira. Que fera le président du Comité? Il dira : « Ananias, vous déclarez cinq cents francs de rente ; c'est un mensonge, vous en avez cinq mille. Voici la porte ; hâtez-vous de déguerpir. » Mais faire égorger le mari et la femme?... O ridicule hypothèse ! le président et le comité passeraient en Cour d'assises, leur châtement oscillerait entre l'échafaud ou le bague à perpétuité. Il s'ensuit qu'aux yeux de la justice et de la morale moderne, l'acte de saint Pierre a tous les caractères de l'assassinat.

Mais appliquer aux temps reculés et à des hommes vivant dans un milieu tout différent le critérium de la morale moderne serait trop rigoureux. L'impartialité exige que pour juger les hommes on ne les sépare ni de leur temps ni des conditions où leur vie s'est écoulée. Leur valeur morale absolue en est assurément dépréciée, puisqu'on est obligé de les mesurer, non pas à la règle idéale, mais à une règle relative : du moins, on est équitable envers eux. C'est ainsi, par exemple, qu'un enfant ne peut être jugé d'après la même règle qu'un homme fait ; ni un paysan ignorant et misérable comme un citadin qui, riche et instruit, a eu toutes les facilités pour s'élever à l'honnêteté. Mesurons donc l'acte de Pierre à la règle du temps et du milieu où il vivait.

B. *Morale des associations païennes*. — Dans les associations religieuses des Grecs, tout sociétaire qui ne versait pas la contribution fixée par la loi était condamné à payer le double. Pour une contravention

aux prescriptions religieuses, l'amende était encore plus forte. Enfin, pour les cas les plus graves, on prononçait l'exclusion. L'exclusion était regardée comme une peine si sévère que dans les Orgéons trois cas seulement sont connus<sup>1</sup>. Amende et exclusion, telles étaient les pénalités des associations païennes. Membres d'une association païenne, en mettant la chose au pire, Ananias et Saphira eussent été exclus de la société, avec confiscation de la somme qu'ils eussent versée. Par conséquent, en jugeant l'acte de saint Pierre d'après la morale des Associations païennes du temps, cet acte apparaît avec tous les caractères de l'assassinat.

C. *Morale de Moïse.* — Dans l'ancienne loi, l'homme qui niait un dépôt, ou qui, au sujet d'une somme d'argent, donnait une fausse attestation, était condamné à restituer le dépôt ou la somme pour laquelle il avait menti, avec un cinquième en plus; il devait aussi faire un sacrifice expiatoire, LÉVITIQUE, VI, 1-6.

La peine de mort était réservée aux grands crimes, tels que l'homicide, le blasphème contre Jéhovah, l'inceste.

D. *Morale du Sanhédrin contemporain.* — Au temps même des Apôtres, le droit d'appliquer la peine capitale était considéré comme si excessif qu'un Sanhédrin qui condamnait à mort une fois en sept ans était appelé sanguinaire. « Il mérite cette qualification, dit le docteur Éliézer, quand il prononce une pareille sentence une seule fois en soixante-dix ans. » « Si nous eussions été membre de la Haute Cour, dit le docteur Akiba, nous n'aurions jamais

1. FOUCART, *les Associations religieuses*, p. 42.

condamné un homme à mort<sup>1</sup>. » Par conséquent, en jugeant l'acte de Pierre d'après la loi ancienne et d'après la jurisprudence des tribunaux contemporains, cet acte apparaît avec tous les caractères de l'assassinat.

E. *Morale de Jésus*. Reste un dernier examen, celui de l'acte de saint Pierre comparé à la doctrine de Jésus; ou, en d'autres termes, comment Jésus aurait-il jugé l'acte de Pierre? Le résultat de l'examen est accablant pour saint Pierre : son cas a été prévu. Que dit, en effet, Jésus? « MATTHIEU, V, 21. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point; et quiconque tuera, méritera d'être condamné par le tribunal. — 22. Mais moi, je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le tribunal; qui dira à son frère : *Raca*, méritera d'être condamné par la Haute-Cour; et que celui qui lui dira : Vous êtes un insensé, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. »

Ce n'est pas tout : Jésus se rendant à Jérusalem envoya quelqu'un en avant pour retenir un logement dans un bourg de la Samarie par où il devait passer. Apprenant que Jésus et ses compagnons étaient des orthodoxes, les habitants refusèrent de les recevoir. « LUC, XI, 54. Ce que Jacques et Jean ses disciples ayant vu lui dirent : Seigneur, voulez-vous que nous commandions, comme fit Élie, que le feu descende du ciel et qu'il les consume? — 55. Mais, se retournant, Jésus les reprit et leur dit : Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelés, — 56. Car le Fils de

1. SALVADOR, *Institutions de Moïse*, t. I, p. 324.

l'Homme n'est pas venu *pour faire périr* les hommes, mais pour les sauver. »

Pierre n'a donc pas d'excuse. Jésus lui avait enseigné sa morale ; Jésus lui avait donné l'exemple après la leçon ; Pierre a connu les préceptes de Jésus ; il a été le témoin journalier de la conduite du Maître ; par conséquent, rien ne peut atténuer l'horreur de l'acte qu'il a commis à l'égard d'Ananias et de Saphira : c'est un assassinat.

En résumé, en appréciant l'acte de saint Pierre :

1° D'après la morale moderne ;

2° D'après la morale des Associations païennes ;

3° D'après la morale de Moïse ;

4° D'après la morale du Sanhédrin contemporain ;

5° D'après la morale de Jésus ,

On aboutit invariablement au même jugement ; et ce jugement, le voici : *L'acte de saint Pierre est un assassinat.*

III° CIRCONSTANCES AGGRAVANTES POUR SAINT PIERRE.

— En prenant la dissimulation d'Ananias et Saphira comme dictée exclusivement par un motif cupide, il n'en est pas moins resté évident que la mort donnée aux deux époux pour ce délit violait toutes les lois, lois écrites aussi bien que loi naturelle. C'est à peine si les législations existantes eussent infligé, comme limite extrême, l'expulsion des deux sociétaires avec confiscation de leurs versements. Eh bien, les circonstances accessoires du fait ajoutent encore à son atrocité. Ananias n'a pas été interrogé ; on ne lui a pas accordé une minute pour se défendre ou pour se repentir. A peine a-t-il déposé la somme aux pieds des Apôtres que saint Pierre lui crie : Tu as menti à Dieu ! Sur-le-champ on l'assassine. Ce crime

était donc préparé. Attendue non sans une impatience secrète, l'occasion d'inspirer la terreur à la Communauté est saisie avec empressement; on craignait tellement qu'elle échappât, qu'à peine Ananias est-il entré dans la salle que la sentence de mort est fulminée contre lui et soudain exécutée. Mais si la fausse déclaration d'Ananias n'a pas eu pour mobile exclusif la pure cupidité; si elle puise une singulière atténuation dans des inquiétudes fondées et dans de pénibles conditions d'existence, comment devra-t-on qualifier l'acte de saint Pierre et la moralité des Apôtres?

On sait combien, en général, la vie est dure pour les pauvres gens; mais combien elle l'était davantage en ces temps troublés, dans un pays occupé militairement par l'Étranger, dans une ville où l'aristocratie sacerdotale réduisait les faibles et les petits au désespoir par ses exactions<sup>1</sup>! Aussi le paysan et l'ouvrier avaient-ils contracté une méfiance incurable; aussi vivaient-ils dans la perpétuelle préoccupation du lendemain. Cela est vrai encore aujourd'hui. A ce constant souci de l'avenir se joignait une autre anxiété, celle d'une disette toujours à craindre. « Dans un pays où l'organisation économique était nulle, où le commerce avait peu de développement, et où les sources du bien-être étaient médiocres, les famines ne pouvaient manquer d'arriver<sup>2</sup>. » On ne dépouille pas aisément les mœurs façonnées par tant d'années de misère. En cauteleux paysans, Ananias

1. *Épîtres de Jacques*, II; JOSÉPHE, p. 534; RENAN, *Antéchrist*, p. 49.

2. RENAN, *les Apôtres*, p. 240.

et Saphira ont cherché à se ménager une ressource contre la faim dans le cas où la Société des Apôtres sombrerait dans une tourmente<sup>1</sup>. Et qui leur prête un tel sentiment? Un Père de l'Église, qui même approuve le meurtre, saint Jérôme : « *Lettre à saint Paulin en 396. Souvenez-vous d'Ananias et de Saphira; ils se réservèrent par une timide précaution une partie de leur héritage — dans la crainte d'une disette; or la vraie foi ne redoute point les disettes! Lettre à la vierge Démétriadès en l'année 414.* » Comme si la vraie foi, sans argent, garnissait la table d'aliments quotidiens! Après cette pieuse niaiserie, saint Jérôme essaie l'étrange apologie suivante de l'acte de saint Pierre; car ce n'est pas d'aujourd'hui que saint Pierre est accusé d'assassinat : « *Lettre à la vierge Démétriadès en 414. Ananias et Saphira furent condamnés d'ailleurs plutôt dans le but de les faire servir d'exemple à la tiédeur que dans celui d'un châtement sévère.* » Ainsi, ce n'est pas pour les punir d'un délit commis, c'est pour frapper de terreur les membres tièdes de la Communauté; est-ce assez abominable? « L'Apôtre Pierre, en effet, n'a pas dirigé contre eux des imprécations de mort, comme l'insensé Porphyre l'en accuse à tort; seulement, dans une inspiration prophétique, il leur annonça le jugement de Dieu! » Aujourd'hui ce genre d'inspiration prophétique conduit le prophète aux galères ou à l'échafaud.

1. On sait que, lors de la famine de l'an 44, l'Église de Jérusalem aurait péri sans les secours que lui envoya l'Église d'Antioche, *Actes*, XI, 28-30. Dans la suite, elle ne put subsister que par l'organisation de la mendicité. Ananias et Saphira avaient donc montré de la perspicacité.

« L'insensé Porphyre », qui jadis a dénoncé l'assassinat d'Ananias et de Saphira, est le successeur de Plotin et l'illustre chef de l'École néo-platonicienne. Porphyre a vécu durant le III<sup>e</sup> siècle; il est mort octogénaire vers l'an 312, à l'époque où Constantin s'emparait de l'Empire d'Occident. La morale de Porphyre est pure et d'une grande élévation. Il enseignait que la vie entière doit tendre à purifier l'âme et à dompter les passions; que c'est un devoir impérieux de traiter les esclaves avec douceur. Rien n'égala l'austérité de ses mœurs; il avait adopté le régime sévère des Pythagoriciens, comme l'avaient fait les Esséniens. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a composés, on comptait quinze livres contre les Chrétiens. Aussitôt maîtres de l'empire, les Chrétiens s'empressèrent de les détruire: vandalisme qui en dit plus que tout commentaire. « A. FRANCK. *Dictionnaire des sciences philosophiques*. — Ce qui reste des quinze livres nous fait comprendre le renom et la haine qui s'attachaient à l'auteur. Les livres XII et XIII sont particulièrement remarquables: l'antiquité n'offre pas d'échantillon plus curieux de cette science que nous sommes trop portés à croire toute moderne: la critique historique<sup>1</sup>. » Tel est le grand homme qui le premier a flétri le crime des Apôtres.

IV. CONCORDANCE DE L'ASSASSINAT AVEC LES MŒURS POPULAIRES DU TEMPS ET AVEC LE CARACTÈRE DES APÔTRES. — Un assassinat perpétré si audacieusement au sein d'une Confrérie excite en nous un étonne-

1. Voir aussi JULES SIMON, *Hist. de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 82.



ment qui va jusqu'à l'incrédulité. Habitué comme nous le sommes dans les grandes villes à la douceur générale des mœurs, nous ne pouvons comprendre cette facilité à verser le sang. Nous ne réfléchissons pas que cette horreur du sang est le fruit de plusieurs siècles d'éducation et d'hérédité. Et puis, nous qui lisons et qui par conséquent vivons dans le milieu le plus civilisé, nous avons peine à penser que dans les couches infimes, là où l'instruction n'a jamais porté ses bienfaits, fermentent les instincts sauvages; et parce que nous les ignorons, nous nous laissons aller à croire que la barbarie est éteinte. Mais si la civilisation des villes dérobe à nos yeux ce triste spectacle, il n'en est plus de même lorsqu'on s'écarte des grandes cités du Continent. La Corse, par exemple, suffit à nous donner une idée assez fidèle, quoique très-affaiblie, de cette promptitude à tuer son semblable. « En Corse, ce qui frappe le plus, c'est la multiplicité des meurtres et le peu d'indignation ou même de surprise qu'ils excitent dans l'opinion publique. L'habitude de verser le sang et de se faire justice soi-même y est profondément enracinée. Il est évident qu'ici la vie humaine n'a pas autant de prix que sur le Continent<sup>1</sup>. » Il en était de même et pis encore en Judée, alors que depuis un demi-siècle le délire mental de la classe populaire allait croissant, et que le sang coulait tous les jours sous le poignard des fanatiques ou sous le sabre des Romains.

A cette raison tirée de l'état des mœurs populaires en ces temps malheureux se joint une raison

1. Journal *le Temps*, 3 mai 1879.

topique, celle que donne le caractère même des Apôtres. Le portrait des Douze, tel que les Évangiles synoptiques l'ont tracé, a mis en relief leur intelligence obtuse, superstitieuse, leur âme envieuse et jalouse, leur ingratitude à l'égard de Jésus et leur lâche abandon ; tous ces traits décèlent la bassesse de leur nature. Quant à la férocité, en négligeant même l'épisode de saint Luc, où Jacques et Jean proposent à Jésus de brûler le village samaritain, on n'a qu'à se rappeler les surnoms des deux Simon : l'un est la Pierre ou le Rocher de la foi ; l'autre est le zélateur, un de ces énergumènes qui avaient juré de poignarder quiconque parlerait mal de la loi. Les Apôtres étaient donc des fanatiques ; or, on sait qu'en fait de férocité, rien n'égale le fanatisme.

Enfin, dans ces âmes brutales régnait une passion capable d'exalter jusqu'au paroxysme les mauvais instincts : c'était l'amour de l'argent. Qu'on relise la scène de Marc, X, 23-26, où, entendant Jésus condamner la richesse, les Apôtres étalent leur cynisme avec candeur. « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. » Cette pensée de Jésus, émise avec une énergie si pittoresque, ne peut pénétrer dans leur cerveau : ils sont stupéfaits ! « Et qui donc alors pourra être sauvé ? » s'écrient-ils ingénument. Oui, c'est bien là le cri du cœur.

Après avoir ainsi replacé dans notre esprit le portrait de ces hommes, évoquons l'incident d'Ananias et Saphira. Les finances de la Communauté périclitent ; or, les Apôtres sont cupides. Ils pourraient

peut-être rétablir l'équilibre du budget en frappant de terreur les sociétaires. Quelle considération serait assez puissante pour les arrêter? Ce n'est pas assurément la noblesse de leurs sentiments. Quant à l'exécution de l'homicide, est-ce qu'elle pouvait faire trembler les mains de zélateurs habitués à manier le couteau? Aussi, dès que la mort d'Ananias et de Saphira eut été résolue « pour la faire servir d'exemple à la tiédeur », selon l'expression de saint Jérôme, le coup fut frappé avec une décision et une hardiesse étonnantes.

Ainsi, l'examen analytique des choses et des hommes montre combien l'assassinat d'Ananias et de Saphira est en parfaite concordance avec les mœurs populaires du temps et avec les mœurs particulières des Apôtres, telles que les Évangiles synoptiques nous les ont fait connaître.

V. DÉDUCTIONS RELATIVES A LA COMMUNAUTÉ DES APÔTRES. — L'assassinat d'Ananias et de Saphira offre un grand intérêt relativement à la détermination du caractère général de la Communauté chrétienne.

Vers l'année 36, à Jérusalem, il y avait des tribunaux où la justice était rendue à chacun par une magistrature publique. Et cependant voilà qu'une association privée s'arroge le droit de prononcer des sentences de mort et de les exécuter. Pour qu'une association ait conçu la pensée d'une violation aussi audacieuse des lois publiques et sociales, il a fallu qu'elle espérât que la chose ne dépasserait pas un certain cercle; bref, qu'elle serait tenue secrète. Par conséquent, la Communauté des Apôtres était une sorte de franc-maçonnerie dont les séances et

les cérémonies étaient enveloppées d'un mystère difficile à percer pour les personnes autres que les initiés. On voit que cette déduction, tirée du meurtre d'Ananias et de Saphira, concorde avec les faits énumérés précédemment, cérémonies d'entrée, fraction du pain, mots de passe, etc.; et avec le jugement des païens qui parlent toujours des sectes chrétiennes comme de sociétés secrètes.

Enfin, lorsque les administrateurs d'une société sont assez dénués de sens moral pour pratiquer l'assassinat clandestin, ils autorisent à penser que les accusations portées contre les Communautés chrétiennes par les païens sont loin d'être toutes des calomnies; en tous cas, qu'elles méritent d'être prises en sérieuse considération.

### § III. — La Légende de saint Pierre.

Voici la légende de saint Pierre : « SAINT JÉRÔME. — *Livre des Hommes illustres.* — Simon-Pierre vint à Rome, la deuxième année du règne de l'empereur Claude, pour confondre Simon le Magicien. Il y occupa pendant *vingt-cinq ans* la chaire pontificale jusqu'à la quatorzième et dernière année du règne de Néron, époque à laquelle il reçut la palme du martyre. Il y fut mis en croix, la tête en bas, se jugeant indigne de mourir de la même manière que son divin maître<sup>1</sup>. »

1. Comme si les bourreaux avaient consulté Pierre sur la manière dont il voulait être crucifié! Comme si on avait jamais planté une croix par le petit bout!

La deuxième année du règne de Claude est l'an 42 après Jésus-Christ.

La quatorzième année du règne de Néron est l'an 68.

Par mer, le voyage de Palestine à Rome était long, difficile et dangereux. Les bateaux sur lesquels s'embarquaient les passagers pauvres mettaient de deux à trois mois, selon les saisons. Les naufrages étaient fréquents ; on n'a qu'à relire, *Actes des Apôtres*, XXVII et XXVIII, le récit de la dramatique traversée de saint Paul, et dans l'Autobiographie de Josèphe celui de la catastrophe qui engloutit cinq cents des compagnons de l'historien. Enfin, les pirates des îles grecques et des côtes africaines faisaient une chasse active aux navires marchands. Le voyage à Rome n'était donc pas de ceux qu'on pouvait fréquemment recommencer. Quant à la voie de terre, elle eût exigé plus d'un an et d'énormes difficultés.

Autre observation : saint Pierre aurait subi le martyre lors de la persécution de Néron contre les Chrétiens après l'incendie de Rome. Or, cette persécution eut lieu en l'année 64, ce qui est déjà contradictoire avec la légende et dérange tous les calculs mystiques. Au fond, la chose est indifférente : *saint Pierre n'est jamais allé à Rome!*

En voici la démonstration fondée sur les dates, ce qui la rend irréfutable :

1° En l'année 42, Pierre revenait d'Antioche à Jérusalem ; là il eut à se justifier auprès des Chrétiens hébreux d'avoir mangé avec les incirconcis.

Document officiel : *Actes*, XI, 1-18 ;

2° En l'année 44, Pierre est emprisonné à Jérusalem par l'ordre du roi Hérode-Agrippa I<sup>er</sup>.

Document officiel : *Actes*, XII, 3-19 ;

3° En l'année 51, Pierre assiste à la Conférence de Jérusalem tenue par les Apôtres, Jacques, frère de Jésus, Paul et Barnabé.

Document officiel : *Actes*, XV, 7-11 ;

4° En l'année 54, Pierre faisait la propagande à Antioche ; il est vertement réprimandé par saint Paul.

Document officiel : *Galates*, II, 11-14 (correspond à *Actes*, XV, 39, séparation de Paul et de Barnabé) ;

5° En l'année 58, Pierre faisait des tournées dans l'Asie Mineure en compagnie d'une Sœur-femme.

Document officiel : I *Corinth.*, IX, 5. (La I<sup>re</sup> épître aux Corinthiens est de l'an 58 ou 59. Au chapitre I<sup>er</sup>, 12, Pierre est encore cité comme étant dans l'Asie Mineure.)

A ces preuves positives attestant la présence de Pierre en Asie jusqu'à l'an 59, se joignent d'autres preuves négatives, celles qui se taisent jusqu'à l'an 63 sur la prétendue présence de Pierre à Rome :

1° Dans l'Épître aux Romains, année 59, saint Paul ne fait pas la moindre mention de la présence de Pierre à Rome ; or, il est impossible que Paul ait pu l'ignorer et surtout ne pas en tenir compte.

2° Dans les Épîtres que Paul a écrites durant sa captivité à Césarée, lorsqu'il attendait son embarquement pour Rome, il ne prononce pas une seule fois le nom de Pierre, quoique les noms propres abondent dans ces Épîtres. La captivité à Césarée dura deux ans, années 60 et 61 ; les Épîtres écrites sont : *Épîtres aux Éphésiens*, aux *Colossiens*, à *Phlémon*, aux *Philippiens*.

3° Dans les *Actes des Apôtres*, qui parlent de Paul et de son séjour à Rome jusqu'à l'an 63, chapi-

tre XXVIII, 30-31, il n'y a pas un seul mot, pas une allusion à la prétendue présence à Rome du chef de l'Église, du prince des Apôtres. Or, il est impossible que saint Luc ait passé sous silence un fait aussi considérable, si ce fait est vrai.

Il résulte des textes officiels précédents que Pierre n'ayant pas quitté l'Asie Mineure jusqu'à l'an 59, n'a pu se rendre à Rome, la deuxième année du règne de l'empereur Claude, c'est-à-dire en l'année 42, ni par conséquent avoir occupé le siège pontifical pendant vingt-cinq ans<sup>1</sup>.

Pierre n'est jamais allé à Rome ; il n'a donc pu y être mis en croix. A quelle époque et dans quel lieu est-il mort ? On l'ignore absolument.

Il en est de même de Paul. Le document officiel, *Actes des Apôtres*, XXVIII, 30, rapporte que Paul arrivé à Rome (en mars, année 61, d'après M. Renan), y resta deux années, vivant dans une liberté à peu près complète. Il était tenu simplement à se présenter devant le tribunal de l'empereur, à la première convocation. « *Actes*, XXVIII, 30. Paul demeura deux ans entiers dans un logis qu'il avait loué, où il recevait ceux qui venaient le voir, — 31. Prêchant le royaume de Dieu et enseignant avec une grande liberté ce qui regarde le Seigneur Jésus, sans que personne l'en empêchât. »

A partir de l'an 63, on perd sa trace. Est-il allé en Espagne, comme il en avait le projet ? « *Romains*,

1. Voir pour la discussion complète de la légende de saint Pierre, sur sa fausseté, sur son origine et sur ses évolutions : E. U. B. *Histoire du Christianisme*, t. I, pp. 197-200, 389-406. C'est ce qu'on a écrit de plus solide et de plus substantiel sur ce sujet.

XV, 24. Lorsque je ferai le voyage d'Espagne. — 28. Je passerai par votre ville en allant en Espagne. » Y est-il mort, comme semble le croire Clément Romain, dans sa première lettre aux Corinthiens, n° 3 ? « ...Enfin, Paul étant venu à l'extrémité de l'Occident, il a souffert le martyre sous les gouverneurs. » On n'en sait rien. Après les Actes des Apôtres, il n'y a plus un seul document qui mérite la confiance : ce ne sont que légendes ou récits mensongers fabriqués dans des vues intéressées. Impossible d'extraire de ce fumier la plus petite perle historique. Par conséquent, le devoir de tout homme qui aime la vérité et qui la recherche avec la rigueur de la méthode scientifique est de s'en tenir aux seuls documents authentiques. Paul est arrivé à Rome en l'année 61 ; il y est resté deux ans : voilà le fait certain ; le reste appartient à la mythologie.

Des Douze Apôtres, on ne connaît, en réalité, que la mort d'un seul, celle de Jacques, fils de Zébédée. Le roi Hérode-Agrrippa I<sup>er</sup>, en l'année 44, « Actes, XII, 2, donna l'ordre de trancher la tête à Jacques, frère de Jean » ; en même temps, il faisait emprisonner Pierre. Sur la fin des Onze autres, l'obscurité est impénétrable. On ne sait rien, absolument rien.

Cette indifférence du premier siècle pour le sort des Apôtres semble extraordinaire, de prime abord. Mais, en y réfléchissant, on reconnaît promptement qu'elle a été naturelle. Une fois que les Églises hellénistes furent fondées, la nullité intellectuelle et la grossièreté de ces pêcheurs devinrent bientôt insupportables aux docteurs de l'Asie Mineure. « Actes,



XIII, 1. Il y avait dans l'Église d'Antioche des prophètes et des docteurs. » A Jérusalem, les Juifs hébreux qui adhérèrent à la Communauté (les Pharisiens surtout, *Actes*, XV, 5) et formèrent le Conseil d'administration sous la direction supérieure de Jacques et de Pierre (*Actes*, XV, 2, 22, 23; XXI, 18), étaient certainement plus instruits que les tristes disciples de Jésus. Il s'ensuivit que les Apôtres furent écartés de tout emploi et qu'ils se perdirent dans la foule obscure. Plus tard, lorsqu'on n'eut plus sous les yeux le spectacle de leur vilenie; lorsque les personnes qui les avaient connus eurent succombé à leur tour, emportant avec elles les souvenirs authentiques et vrais, l'imagination surchauffée des Fidèles se mit à cristalliser : c'est de cette chimie de la démente mystique que sont issus les Apocryphes, monuments incomparables de la stupidité humaine.

## CHAPITRE V.

### JÉSUS ET L'ESSÉNISME

« Nous nions de la manière la plus positive que l'Essénisme ait exercé une influence directe, soit sur les origines, soit sur la théologie du Christianisme au I<sup>er</sup> siècle, ainsi qu'on l'a bien souvent dit et cru dans les temps modernes<sup>1</sup>. » Cette assertion de M. Reuss est acceptée et répétée par tous les écrivains protestants de France. Laissons de côté la théologie du Christianisme au I<sup>er</sup> siècle, question complexe (théologie *mosaïque* des Apôtres, et théologie *anti-mosaïque* de saint Paul); limitons le problème aux origines, c'est-à-dire à Jésus. L'influence de l'Essénisme sur Jésus est-elle nulle ou simplement superficielle, comme le soutiennent les Protestants, sans que, toutefois, un seul d'entre eux en donne la démonstration ?

#### **Le Mosaïsme primitif et ses deux branches.**

Moïse, en donnant aux Hébreux un corps complet d'institutions, avait fondé leur unité nationale.

1. REUSS, *Histoire de la Théologie*, t. I, p. 123.

Mais rien n'est fixe ; les Institutions sont soumises, comme tous les organismes, à la Loi de l'évolution ; elles subissent le contre-coup des modifications qui s'opèrent dans les mœurs, dans l'instruction générale, dans les idées ; en un mot, dans le milieu social et politique. Le fond reste le même ; par exemple, c'est toujours Jéhovah, l'Éternel, le Dieu *un*, qu'adore l'Israélite ; mais la manière de l'adorer et le rituel varient et changent selon que la manière de concevoir l'Éternel, le Dieu *un*, varie et change chez un certain nombre. Or, c'est un fait bien constaté, à jamais acquis, que plus l'intelligence d'un homme s'élève, plus la conception de la cause suprême se dégage des pratiques matérielles. Réciproquement, plus l'intelligence se déprime ou plus elle incline à la folie, plus aussi le culte s'enfonce dans les pratiques extérieures et déchoit vers la bestialité. Rien n'est plus facile à vérifier que ce fait ; il règne aujourd'hui comme autrefois, sous nos yeux, autour de nous, partout.

1<sup>o</sup> MOSAÏSME PROPHÉTIQUE. — La tendance à restreindre la partie matérielle du culte au profit de la partie morale se dessina de bonne heure au sein de la nation hébraïque ; les Prophètes en furent les éloquents interprètes :

1<sup>o</sup> *Osée* ; il vivait sous le règne de Jéroboam, huit siècles environ avant Jésus-Christ. « VI, 6. C'est la miséricorde que je veux, et non le sacrifice des victimes ; je préfère la connaissance de Dieu aux holocaustes. »

2<sup>o</sup> *Isaïe* ; il vivait sous Achas et Ézéchias, sept siècles et demi avant Jésus Christ. « I, 10. Écoutez la parole du Seigneur, Princes de Sodome ; prêtez

l'oreille à la Loi de notre Dieu, Peuple de Gomorrhe. — 11. Qu'ai-je à faire de la multitude de vos victimes? dit le Seigneur. J'en suis dégoûté. Je n'ai jamais aimé les holocaustes des béliers, ni la graisse des troupeaux, ni le sang des veaux, des agneaux et des boucs. — 13. Ne me présentez plus de vaines oblations; l'encens m'est en abomination; je ne puis plus souffrir vos fêtes de la nouvelle lune, vos sabbats, vos Assemblées solennelles... — 15. Je ne vous écouterai point; vos mains sont pleines de sang. — 16. Lavez-vous, purifiez-vous; ôtez de devant mes yeux la malignité de vos entreprises; cessez de faire le mal. — 17. Apprenez à faire le bien; recherchez ce qui est juste; assistez l'opprimé; faites justice à l'orphelin, défendez la veuve. »

« LVIII, chapitre tout entier; mais surtout : 5. Le jeûne que je demande consiste-t-il à faire qu'un homme se mortifie pendant un jour; qu'il courbe sa tête comme un jonc, et qu'il prenne le sac et la cendre? Est-ce là ce que vous appelez un jeûne et un jour agréable au Seigneur? — 6. Voici le jeûne que j'aime : c'est de rompre les chaînes de l'injustice; de dénouer les liens de l'oppression, de renvoyer libres les maltraités, et de briser toute servitude. — 7. C'est de partager votre pain avec l'affamé, d'héberger les malheureux sans asile; quand tu vois un homme nu, de le couvrir; de ne point te dérober à ton prochain. »

3<sup>o</sup> Auteur de *I Samuel*, sept siècles avant Jésus-Christ : « *I Samuel* (ou *I Rois* des Bibles catholiques), XV, 22. Est-ce que l'Éternel aime les holocaustes autant que l'obéissance à sa parole? Non; écouter

la voix de Dieu vaut mieux que les sacrifices et que la graisse des béliers. »

4<sup>o</sup> *Jérémie* ; un peu plus de six siècles avant Jésus-Christ, sous le règne de Josias. « VII, 3. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Redressez vos voies et vos pensées, et je vous ferai habiter dans le Têmples. — 4. Ne mettez point votre confiance en des paroles de mensonge, en disant : C'est ici le Temple de l'Éternel, le Temple de l'Éternel, le Temple de l'Éternel (c'est-à-dire : ce ne sont point de vaines prières qui pourront satisfaire le Seigneur). — 5. Mais si vous avez soin de redresser vos voies et vos pensées ; si vous rendez justice à ceux qui plaident l'un contre l'autre ; — 6. Si vous ne faites point de tort à l'étranger, à l'orphelin, à la veuve ; si vous ne versez point le sang innocent en ce lieu, et si vous ne suivez point les dieux étrangers pour votre malheur ; — 7. Alors je vous laisserai demeurer en ce lieu, dans le pays que j'ai donné à vos pères de siècle en siècle. »

Les Psaumes et les Proverbes contiennent aussi des preuves nombreuses de cet entraînement des âmes d'élite vers une religion qui se dépouille graduellement de sa gangue impure, celle du rituel et des pratiques extérieures.

II<sup>o</sup> MOSAÏSME PHARISAIQUE. — Après la Captivité de Babylone, deux grands partis se formèrent en Judée, celui des Sadducéens, parti de l'Aristocratie sacerdotale, et celui des Hassidim, parti des Docteurs de la Loi. Ce dernier, cédant à l'action de ferments politiques et religieux, finit par se dissoudre ; de ses débris naquit le parti des Pharisiens.

On sait quelle est l'histoire dramatique de la

Judée à partir de la conquête de l'Asie par Alexandre le Grand. Tour à tour esclave des rois d'Égypte et des rois de Syrie ; persécutée dans ce qu'elle avait de plus cher, à savoir dans son monothéisme, la Judée a éprouvé tous les malheurs, depuis les vexations de l'opresseur étranger jusqu'aux fureurs de la guerre civile ; car les Hébreux\* se sont déchirés entre eux avec une rage qui a dépassé celle des conquérants païens.

Durant cette longue période de trois siècles, l'évolution religieuse se fit en deux directions opposées ; un petit nombre suivit d'un pas ferme la voie ouverte par les Prophètes ; les autres, au contraire, enchérèrent sur les pratiques du Mosaïsme primitif ; ils firent « la haie autour de la Loi », une haie de rites, de cérémonies extérieures ; et l'ensemble de ce formalisme matérialiste, ils l'appelèrent *la Loi orale*. « Les Pharisiens prétendaient qu'à côté de la Législation écrite dans le Pentateuque, il en existait une autre, annexe et développement de la première, qui n'avait jamais été et ne devait jamais être fixée par écrit. Transmise d'une génération à une autre, cette Loi avait passé de bouche en bouche (d'où le nom de *Loi orale*), contenant toutes les règles nécessaires pour résoudre, suivant les circonstances, les questions graves que l'application du *Droit écrit* soulèverait, et aviserait aux cas nouveaux qui pourraient se produire. D'après les Pharisiens, la Loi orale se rattacherait, par une chaîne non interrompue, à la révélation du Sinaï<sup>1</sup>. »

Sous le règne d'Hérode le Grand, deux Docteurs

1. J. COHEN, *les Pharisiens*, t. I, p. 36.

personnifièrent les deux directions qu'avait suivies, dans son évolution, l'esprit religieux en Judée : ce furent Hillel et Schammaï. Hillel, président du Sanhédrin, était un Juif babylonien ; Schammaï, vice-président, était un Juif palestinien. L'anecdote ou la légende suivante, tirée du Talmud Schabbath, met bien en relief la différence des conceptions religieuses de l'un et de l'autre : « Un Païen qui voulait se convertir au Judaïsme alla consulter successivement les deux célèbres Docteurs. Ce prosélyte demandait surtout à être convaincu de la supériorité de la Loi juive par des idées simples et justes. Schammaï, nourri de la pensée que tous les commandements doivent être rigoureusement accomplis, découragea son interlocuteur en exposant à ses yeux un luxe inouï de préceptes, de pratiques et de formalités, comme étant seules capables d'élever l'Israélite à l'état de pureté lévitique, qui était l'idéal de la Loi orale. Le Païen hésitait beaucoup, lorsqu'il eut l'idée de se rendre auprès de Hillel : « Tu veux connaître notre Loi, dit Hillel, eh bien : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même.* C'est là l'essence du Judaïsme ; le reste n'en est que le commentaire<sup>1</sup>. »

Ainsi, en considérant les choses de haut et dans l'ensemble, on reconnaît que sur le tronc du Mosaïsme primitif avaient grandi deux branches divergentes et fort inégales : la première était celle du Mosaïsme épuré par les Prophètes, ou *Mosaïsme prophétique* ; la seconde, celle de la Loi orale, accumu-

1. J. COHEN, *les Pharisiens*, t. I, p. 382. Comparer à MATTHIEU, XXII, 35-40 ; VII, 12.

lation de pratiques, de rites et de formalités ; bref, celle du *Mosaïsme pharisaïque*, tel qu'il est connu dans l'Histoire. Au moment où Jésus apparut sur la scène, on distinguait donc :

1° Le Mosaïsme primitif ou ce qui s'en rapprochait le plus, représenté par l'Aristocratie sacerdotale, les Sadducéens ;

2° Le Mosaïsme prophétique, en honneur chez un petit nombre ;

3° Le Mosaïsme pharisaïque, suivi par le peuple presque tout entier, car, selon l'expression de M. Reuss, le peuple était dressé à la pharisienne.

Pour être exact, on ne doit pas oublier qu'en fait, les distinctions entre les trois formes du Mosaïsme étaient loin d'être absolues ; et que chacune d'elles n'était point séparée de l'autre par un hiatus infranchissable. Dans la réalité, les transitions sont peu sensibles ; les échanges mutuels de préceptes sont assez fréquents. Tout en appartenant à un groupe défini, en philosophie, en religion ou en politique, on peut fort bien rejeter tel précepte ou telle vue secondaire, partager sur ce point le précepte ou l'opinion d'un autre groupe, sans qu'on cesse pour cela d'appartenir au premier groupe. Un groupe est déterminé par un ensemble de caractères généraux ; les nuances, en respectant le fond commun, produisent simplement les Variétés dans l'Unité.

D'autre part, parmi ces divergences secondaires, les unes consistent en une atténuation de la Doctrine ; les autres, au contraire, en son exagération. Tels sont, dans nos Assemblées politiques, les groupes désignés sous le nom de Centres et d'Extrêmes ; Centre Gauche et Extrême Gauche ; Centre



Droit et Extrême Droite ; ils divergent les uns de la Gauche, les autres de la Droite, sans que l'Unité politique de la Gauche ou de la Droite soit rompue par cette variété d'opinions.

Si, continuant la comparaison, l'on appliquait cette classification et la nomenclature des Assemblées politiques à l'Église<sup>1</sup>, par quoi les yeux seraient-ils frappés ? par deux grandes sections, le Clergé et les Laïques ; l'un formant la Droite ; les autres composant la Gauche. Puis, poussant l'examen de chacune des deux sections, on distinguerait, dans la Droite, à partir du Moine Trappiste jusqu'au Prêtre séculier, depuis les Nazirs ascètes jusqu'aux simples Sacrificateurs, plusieurs groupes se subdivisant eux-mêmes, comme le font les groupes des Assemblées politiques. Et cependant il reste évident que la Droite catholique conserve son unité : Nazirs et prêtres, en effet, appartiennent au Clergé. De même pour la Gauche, composée de Laïques ; elle a aussi ses groupes, lesquels se subdivisent depuis le laïque très-pratiquant jusqu'à celui qui gémit de voir la Religion officielle se ruer dans les pratiques extérieures ; depuis le Catholique pharisien jusqu'au brave homme qui rêve à Jésus prêchant sur la Montagne. Et cependant, malgré les divergences, la Gauche catholique conserve son unité ; car, Pharisien et Libéraux, tous appartiennent au Catholicisme d'abord, et à la Vie civile ensuite. Enfin, Droite et Gauche réunies, Chrétiens clercs et Chrétiens laïques, tous ne forment qu'une seule et même

1. *Église* dérive du grec *Ecclésia*, *Assemblée*, lequel est la traduction du mot hébreu *Kéhilah*, qui signifie *Assemblée*.

Église, une même Assemblée, selon le sens du mot grec, parce que tous ont en commun un certain nombre de croyances, lesquelles sont les fondements du Catholicisme.

Ces préliminaires achevés, nous pouvons rechercher, avec méthode et clarté, si l'Essénisme et l'enseignement de Jésus ont quelques rapports ; et si ces rapports sont relatifs à des points très-secondaires ou de grande importance. Or, il n'est pas de points aussi importants que les quatre suivants : la Religion, la Propriété, la Famille, la Morale, ces fondements de la Société, ainsi qu'on les appelle. Il est clair que s'il est démontré que, sur ces quatre points l'Essénisme et Jésus peuvent être rangés *dans le même groupe*, le problème sera résolu.

La formule « Religion, Propriété, Famille, fondements de la Société », manque de précision en tant qu'elle est appliquée au Peuple hébreu. Chez les Hébreux, en effet, la Religion domine tout ; elle est la source d'où découlent la Propriété, la Famille, la Morale, tandis que chez nous la Propriété et la Famille sont constituées en dehors de la théorie religieuse. Quant à la Morale, le jour n'est pas loin où, débarrassée de tout virus religieux, elle sera fondée exclusivement sur la nature humaine et sur les rapports des hommes entre eux. Elle reprendra ainsi l'état de pureté où l'avait portée le Stoïcisme. Sous le bénéfice de cette observation, la division en Propriété, Famille, Morale, est nécessaire à conserver, à la condition qu'on ne perde pas de vue que Propriété, Famille et Morale sont parties intégrantes de la religion mosaïque ; et que, par conséquent, les conclusions déduites de chacune de ces parties,

telles que l'Essénisme et Jésus les auront comprises, doivent être rapportées au Tout qu'on appelle la Religion.

Enfin, aux trois divisions Propriété, Famille et Morale, nous ajouterons le Culte, c'est-à-dire la forme extérieure sous laquelle se traduisent les sentiments de piété. Le culte est précisément le point où se décèlent promptement les différences dans la manière de comprendre une religion ; en un mot, dans l'Esprit religieux. Lorsque le Culte est hérissé de cérémonies extérieures, la prédominance de celles-ci s'établit toujours au détriment de la pureté morale : la Religion incline alors au Fétichisme. Lorsque le Culte restreint graduellement ses pratiques matérielles, c'est toujours au profit de la pureté morale : alors la religion incline à la Philosophie ; à la Philosophie, expression suprême de la Raison, c'est-à-dire de l'Humanité.

### L'Essénisme, Jésus et le Mosaïsme.

I<sup>o</sup> L'ESSÉNISME ET JÉSUS APPARTIENNENT AU MO-SAÏSME<sup>1</sup>. — Tout d'abord, l'Essénisme et Jésus appartiennent incontestablement à la Religion mosaïque ; l'Éternel, le Dieu *un*, est leur Dieu ; le Décalogue est leur Loi ; Moïse est leur législateur. Pour les Esséniens, les textes de Josèphe et de Philon sont

1. Bien entendu, je m'occupe exclusivement ici des rapports de l'Essénisme et de Jésus avec le Mosaïsme ; puis, des rapports de l'Essénisme avec Jésus. Les autres côtés de l'Essénisme et de Jésus sont en dehors de la thèse que j'ai à soutenir ici.

formels. Josèphe a même écrit ces lignes : « Après Dieu, il n'y a point de nom qui leur soit en plus grande vénération que celui du législateur Moïse ; jusque-là que quiconque d'entre eux a osé le blasphémer est aussitôt condamné à mort<sup>1</sup>. »

Quant à Jésus, les Évangiles selon saint Matthieu et saint Marc ne sont pas moins explicites : « MATTHIEU, V, 17. Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi et les Prophètes. Je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. — 18. Car, je vous le dis en vérité, le Ciel et la Terre ne passeront point que tout ce qui est dans la Loi ne soit accompli jusqu'à un iota et jusqu'au dernier trait. — 19. Celui donc qui violera l'un de ces commandements, même des moindres, et qui apprendra aux hommes à agir ainsi, sera regardé dans le Royaume des Cieux comme le plus petit des hommes ; mais celui qui les pratiquera et les enseignera sera réputé grand dans le Royaume des Cieux. » On ne peut pas imaginer une affirmation plus nette et plus catégorique. Or cette affirmation fait partie du Sermon sur la Montagne, qui est à coup sûr la partie *la plus authentique* de la Doctrine de Jésus. Jésus est donc bien Mosaïste.

Le *Mosaïsme*, telle est la religion des Esséniens et de Jésus. Mais à quel type du Mosaïsme se rattachent-ils ? Est-ce au Mosaïsme primitif, au Mosaïsme prophétique ou au pharisaïque ? Voilà ce qu'il faut déterminer.

1. Traduction de Racine. On trouvera dans les Œuvres complètes de Racine la traduction qu'a faite le grand poète des fragments de Josèphe et de Philon concernant les Esséniens.

II° L'ESSÉNISME ET JÉSUS RELÈVENT DU MOSAÏSME PROPHÉTIQUE. — 1° *Esséniens*. « PHILON, traduction de Racine. C'est en la parfaite adoration du vrai Dieu que les Esséniens excellent principalement, non point par l'immolation des bêtes et des victimes, mais par le grand soin qu'ils ont de rendre leurs âmes toutes pures et toutes saintes. » Dans la manière d'entendre la religion, les Esséniens sont donc en accord intime avec les Prophètes; l'âme d'Isaïe était passée dans leur âme. Aussi Strauss a-t-il formulé son jugement en ces termes : « Les Esséniens ont à peu près réalisé ce que les Prophètes avaient si énergiquement demandé : un culte fondé sur la purification du cœur et de la conduite, sur la probité et l'amour du prochain<sup>1</sup>. »

2° *Jésus*. — A. « MARC, XII, 28. Alors un des Docteurs de la Loi s'approcha de lui et lui demanda quel était le premier de tous les commandements — 29. Jésus lui répondit : Le premier de tous les commandements est celui-ci : Écoutez, Israël! le Seigneur votre Dieu est le seul Dieu. — 30. Vous aimerez donc le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces. C'est là le premier commandement. — 31. Et voici le second, qui est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci. — 32. Le Docteur lui répondit : Maître, vous avez fort bien répondu, et ce que vous avez dit est très-véritable : qu'il n'y a qu'un seul Dieu et qu'il n'y en a point d'autre que lui; — 33. et que l'aimer

1. STRAUSS, *Nouvelle Vie de Jésus*, t. I, p. 235.

de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son âme et de toutes ses forces, et d'aimer son prochain comme soi-même est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes et que tous les sacrifices. — 34. Jésus, voyant que cet homme avait répondu sagement, lui dit : Vous n'êtes pas loin du royaume de Dieu. »

*B.* « MATTHIEU, VII, 12. Faites vous-mêmes aux hommes ce que vous voudriez qu'ils vous fissent : car c'est la Loi et les Prophètes (Sermon sur la Montagne) ».

*C.* « MATTHIEU, XXII, 36. Maître, dit le Pharisien, quel est le grand commandement de la Loi? — 37. Jésus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. — 38. C'est là le grand et le premier commandement — 39. Et voici le second, qui est semblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même, — 40. Toute la Loi et les Prophètes se réduisent à ces deux commandements. »

Le récit de Matthieu est presque la copie de la réponse faite par Hillel au Païen qui était venu le consulter sur l'essence du Mosaïsme. « Hillel fut le maître de Jésus », dit M. Renan<sup>1</sup>. Oui, sans doute, mais au même titre que les Esséniens; Hillel est le disciple d'Isaïe et des Prophètes, comme le sont les Esséniens. En définitive, jusque-là nous ne savons qu'une chose, c'est que les Esséniens et Jésus relèvent, ainsi que Hillel, du Mosaïsme prophétique; mais nous ne sommes pas encore en mesure de

1. RENAN, *Vie de Jésus*, p. 38.

déterminer qui de l'Essénisme ou de Hillel a le plus influé sur Jésus.

Consulter MATTHIEU, IX, 13; XII, 7; XIX, 19; XXIII, 23 | LUC, XI, 42.

### § I. — LE CULTÉ.

**1° Sabbat.** — A. MOSAÏSME. Le Mosaïsme primitif avait prescrit le repos du sabbat avec une grande rigueur, *Exode*, XX, 9-11; XXXI, 14-17; XXXV, 2-3. Le travail était absolument interdit, et le délinquant puni de mort. Un jour de sabbat, dans le désert, on surprit un jeune homme ramassant du bois; on le lapida. *Nombres*, XV, 32-36.

Conducteur de tout un peuple dans un pays étranger, sachant en outre combien la multitude est dénuée de modération et de prudence, Moïse avait senti que s'il n'imposait pas un jour périodique de repos, les Israélites épuiseraient témérairement leurs forces corporelles ainsi que celles de leurs esclaves et de leurs animaux. Or, dans le désert, à une époque où la force corporelle était tout et l'art mécanique rien, la lutte contre la nature physique et contre les peuplades indigènes était pénible et périlleuse; il était donc nécessaire que, pour ne pas succomber à la faim ni sous les coups d'ennemis robustes, les Hébreux conservassent dans toute sa plénitude leur vigueur et celle de leurs animaux. Moïse fit donc parler le Seigneur; le jour du sabbat devint une institution religieuse. « *Exode*, XX, 10. Mais le septième jour est le repos du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez ce jour-là aucun ouvrage, ni vous, ni

votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera parmi vous et dans l'enceinte de vos villes. » Tel est le double caractère du sabbat dans le Mosaïsme primitif : il est à la fois religieux et humain.

Ainsi qu'il arrive toujours d'une doctrine quelconque lorsqu'elle tombe dans le cerveau des aliénés mystiques, l'origine et le but du sabbat disparurent entièrement aux yeux des fanatiques ; ils regardèrent le sabbat comme un rite institué par Jéhovah exclusivement pour lui-même et pour sa propre gloire. L'observance alors en fut poussée à un degré de rigueur inouïe : soigner une maladie, le jour du sabbat, devint un crime ; dans les guerres contre les Syriens, un grand nombre de forcenés se laissèrent brûler plutôt que de rompre le repos du jour sacré en prenant les armes et en se défendant. Aussi les généraux étrangers qui envahissaient la Judée profitèrent-ils de ce fanatisme insensé pour attaquer les Hébreux durant le sabbat. En vain les Sadducéens, héritiers et conservateurs du Mosaïsme primitif, s'efforcèrent de démontrer que le sabbat n'avait pas été institué par Jéhovah uniquement pour lui-même, mais aussi dans le propre intérêt des Israélites. Il fallut que la patrie penchât sur le bord de l'abîme, et que certains chefs aimés réussissent à conduire le peuple à la victoire, malgré lui, ce jour-là, pour l'amener à enfreindre désormais le repos du septième jour en présence de l'ennemi. Pour tout le reste, la superstition sabbatique sévit avec la même intensité. « Si l'eau des sources intermittentes ne coule pas toujours, disaient les Pharisiens, c'est que



l'eau elle-même observe le sabbat. » Tel était le caractère du sabbat pharisaïque.

*B. ESSÉNIENS.* — « De tous les Juifs, dit Josèphe, les Esséniens sont ceux qui observent le plus religieusement le sabbat. Ils font la veille cuire leur viande pour n'être pas obligés, dans ce jour de repos, d'allumer du feu. » — « *Exode*, XXXV, 3. Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures, le jour du sabbat. » C'est bien le sabbat du Mosaïsme primitif, la célébration du jour de l'Éternel par la piété reconnaissante.

Philon maintenant va nous dire qu'à l'élément religieux se joignait l'exacte intelligence de l'origine et du but de cette institution. « Traduction de Racine. — Le sabbat est pour eux une fête toute sainte et tout auguste ; et ils la célèbrent avec une extraordinaire vénération. C'est en ce jour qu'après avoir pourvu aux nécessités de leur âme (par l'étude de l'Écriture sainte), ils ont soin aussi de *fortifier la faiblesse de leur corps*, étant certes bien juste qu'ils prennent quelque relâche après de si longs travaux, puisque les bêtes elles-mêmes n'en sont pas privées. » Voilà qui est très-explicite.

Il y a mieux encore ; car le sabbat n'est pas seulement mis à profit pour la santé corporelle, il l'est mis aussi pour la santé de l'âme ; il est le jour consacré surtout à l'étude de la divine morale contenue dans les lois de l'Éternel. « PHILON. Ils se réservent la morale et s'y exercent avec un soin tout particulier, prenant pour guides et pour maîtresses les lois qu'ils ont reçues de leurs pères. Ils en enseignent l'explication généralement en tous temps, mais *particulièrement les jours de sabbat* ; car ils tiennent

le sabbat pour un jour sacré, et ils s'y abstiennent de tout autre ouvrage. » On peut dire que le sabbat des Esséniens est le sabbat de Moïse bien compris; car, tout en observant avec rigueur l'antique prescription, ils ont montré qu'ils en avaient pénétré le sens intime et profond.

*C. JÉSUS.* — Les Synoptiques ont deux épisodes qui concernent l'observance du sabbat. Dans le premier (MATTHIEU, XII, 1-8 | MARC, II, 23-28 | LUC, VI, 1-5), les disciples de Jésus passant dans un champ, le jour du sabbat, arrachèrent quelques épis et en mangèrent les grains parce qu'ils avaient faim. Les Pharisiens en font de vifs reproches à Jésus : ses disciples, en égrenant les épis, s'étaient livrés à un travail manuel; ils avaient donc violé le sabbat. Jésus leur réplique en citant un trait de la vie du roi David d'où il résulte que le sabbat n'a qu'une valeur relative; loin d'être supérieur aux intérêts de l'homme, il leur est subordonné. « MARC, II, 27. Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. — 28. C'est pourquoi le Fils de l'Homme est maître du sabbat. »

Dans le second épisode, guérison de la main sèche (MATTHIEU, XII, 9-14 | MARC, III, 1-6 | LUC, VI, 6-11), Jésus soutient qu'il est permis de faire le bien, un jour de sabbat; c'est une application particulière de la maxime générale : Le sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat.

Au demeurant, Jésus ne veut point abolir l'observance du sabbat, mais il le subordonne à la raison, laquelle juge souverainement si certains intérêts humains ne seraient pas mis en péril par la célébration du sabbat. Dans la manière de compren-

dre le sabbat, Jésus est donc tout à fait d'accord avec le prophète Isaïe.

Entre le sabbat des Esséniens et celui de Jésus, il n'y a pas antithèse; mais l'importance que chacun attribue à l'élément divin et à l'élément humain est inégale. Dans le sabbat essénien, la célébration religieuse et l'utilité humaine sont presque en égale proportion; ces deux éléments sont alliés et se pénètrent si intimement qu'ils sont inséparables: aussi, dans son ensemble, le sabbat essénien a-t-il un aspect éminemment religieux.

Dans le sabbat de Jésus, au contraire, l'équilibre est rompu au détriment de l'élément religieux; la prépondérance est accordée sans conteste à la raison humaine. La différence qui sépare les Esséniens de Jésus en ce point est celle qui existe normalement entre les clercs et les laïques, ainsi que nous pouvons en faire la remarque parmi nous. L'observance du dimanche n'a pas chez les Chrétiens laïques l'aspect et l'esprit rigoureusement identiques à ceux qu'elle a chez les Chrétiens moines. Cette différence ne provient donc pas d'une opposition de doctrine; elle est simplement le produit de la différence des milieux où vivent les ascètes et les citoyens. Pour les uns, retirés du monde, le jour ressemble au jour; la vie s'écoule sans difficultés, sans préoccupation du lendemain; pourquoi secoueraient-ils un devoir de piété qui ne leur coûte rien à remplir? Il n'en est pas de même des autres; jetés dans la bataille de la vie, ils luttent chaque jour pour l'existence; souvent donc, durant le jour dominical, éclate un conflit entre les intérêts humains et la pratique d'une cérémonie religieuse. Pour peu qu'un

esprit soit doué d'une intelligence vive et honnête, le conflit se résout naturellement en faveur de l'humanité<sup>1</sup>.

**II° Sacrifices sanglants.** — A. MOSAÏSME PROPHÉTIQUE. « Je n'ai jamais aimé les holocaustes des béliers, ni le sang des veaux, des agneaux et des boucs. Je ne vous écouterai point; vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous et purifiez-vous. » Ces nobles exhortations du prophète Isaïe, les Esséniens les ont entendues.

B. ESSÉNIENS. « *Philon*. C'est en la parfaite adoration du vrai Dieu qu'ils excellent principalement, non point par l'immolation des bêtes et des victimes, mais par le grand soin qu'ils ont de rendre leurs âmes toutes pures et toutes saintes. »

Josèphe nous apprend que ces pieux adorateurs de l'Éternel, si pleins de vénération pour Moïse, n'allaient jamais au Temple!... Et pourquoi? Parce qu'ils ne voulaient point y faire de sacrifices sanglants; ils se contentaient d'y envoyer leurs offrandes. Lorsqu'on songe au prestige qu'avait le Temple aux yeux de tous les Israélites et même à ceux des Païens, l'abstention des Esséniens prouve que leur ferveur et leur piété étaient loin d'être le produit de

1. De nos jours, la raison hygiénique du repos fait observer le dimanche à tous, aux libres-penseurs aussi bien qu'aux croyants. Mais, à l'occurrence, croyants et libres-penseurs appliquent la doctrine de Jésus : ils travaillent. Cela est frappant, surtout dans les campagnes, au moment de la moisson ou de la vendange, lorsqu'un jour de retard pourrait compromettre la récolte; le dimanche, l'église est déserte; laboureurs et vigneron sont aux champs ou à la vigne, faisant œuvre de leurs mains.

l'imbécillité ni de l'aliénation mystico-mentale. Là encore se révèle l'esprit du Mosaïsme prophétique.

C. JÉSUS. Les Synoptiques ne prêtent point à Jésus une condamnation formelle des victimes sanglantes. L'épisode des Vendeurs chassés du temple est un mythe destiné à prouver que Jésus avait accompli un des articles du programme messianique dressé par les Prophètes (*Isaïe*, LVI, 7; *Jérémie*, VII, 11); il n'a aucune réalité historique. Du reste, même dans cet épisode, la pensée de Jésus n'est pas d'abolir les sacrifices sanglants, mais de porter le lieu de vente des victimes dans un endroit profane, là où les transactions triviales du commerce pourront s'accomplir sans faire courir aux alentours le risque de souillures. Tous les discours de Jésus, au sujet des sacrifices, se résument ainsi : « La pureté du cœur est le devoir supérieur; les cérémonies extérieures sont d'un ordre tout à fait secondaire; accomplissez d'abord la justice, vous observerez ensuite le rituel, si vous pouvez. » Une fois cependant, Jésus, après avoir guéri un lépreux, lui recommande d'aller au Temple et d'y faire l'offrande prescrite par Moïse (*Lévitique*, XIV, 10. Immolation de deux agneaux et d'une brebis, si l'on est riche; — 21. d'un seul agneau si l'on est pauvre). Mais, même en cette circonstance, Jésus donne ce conseil, moins dans un but religieux que pour prendre, auprès des prêtres, inscription du miracle qu'il vient de faire. « MATTHIEU, VIII, 4. Montre-toi au prêtre, et fais l'offrande du don que Moïse a prescrit, afin que cela leur serve d'attestation. »

Quoique Jésus n'ait pas une seule fois condamné formellement les sacrifices, on est frappé d'un fait

significatif : nulle part il n'est fait mention de sacrifices ni d'offrandes de Jésus. Il s'ensuit que sa conduite est en harmonie avec ses discours : il ne bannit pas du culte le rituel et les pratiques extérieures ; il se contente de les subordonner à la sanctification de la conscience. En ce point donc, Jésus se rencontre avec les Esséniens sur « la route royale » du Mosaïsme prophétique, quoique les Esséniens y aient marché avec plus de hardiesse et de décision que lui.

**III<sup>o</sup> Cérémonies caractéristiques des Esséniens et de Jésus.** — Jusque-là, soit au point de vue général, soit à celui du sabbat et des sacrifices, les Esséniens et Jésus appartiennent au même groupe religieux, celui du Mosaïsme prophétique. La seule distinction entre eux réside dans l'austérité plus ou moins grande avec laquelle ils mettent en pratique les mêmes doctrines ; phénomène qui se manifeste dans toutes les religions entre les ascètes d'une part, et les séculiers de l'autre. On ne peut pas en conclure que Jésus ait eu des rapports particuliers avec les Esséniens, pas plus qu'avec Hillel, puisque Hillel, les Esséniens et Jésus ont pu, sans se connaître, puiser également à la même source, chez les Prophètes.

A. ESSÉNIENS. Mais si les Esséniens ont eu en propre, exclusivement à eux, des cérémonies qu'aient ignorées les Prophètes et le docteur Hillel ; si, d'autre part, il est établi que Jésus s'est approprié ces rites originaux, il faudra bien convenir que, les Esséniens en étant les inventeurs ou les promoteurs en Judée, Jésus n'a pu les tenir que d'eux-mêmes. Or il est deux cérémonies auxquelles les Esséniens ont donné une

importance symbolique extraordinaire, cérémonies qui les distinguent nettement de Hillel et du Prophétisme général : c'est le *baptême* et le *repas commun*. Ce n'est pas que le baptême fût une pratique absolument inconnue des Hébreux; même on donnait ce nom à des purifications légales qu'on opérail sur les prosélytes après la circoncision<sup>1</sup>; ce n'est pas que les repas chez les Hébreux ne fussent accompagnés de prières; chez eux comme chez tous les peuples antiques, le repas eut toujours un caractère religieux; mais ni le baptême, ni le repas ordinaire chez le peuple israélite, n'avaient le caractère mystique que lui donnèrent les Esséniens. D'une simple purification, employée accidentellement, ils ont fait une cérémonie d'un symbolisme élevé, une institution permanente et du premier ordre. Les Hébreux célébraient une fois par an, avec une imposante solennité, le repas commémoratif qu'on appelle la Pâque. Les Esséniens firent de leurs repas journaliers pris en commun une pâque aussi religieuse, aussi solennelle, mais dégagée de tout sacrifice sanglant.

1° *Baptême*. — Le baptême se faisait par immersion; à la vertu de purifier le corps, il joignait celle de purifier l'âme. Tout Essénien accomplissait trois fois au moins par jour cette pieuse cérémonie : au lever d'abord, pour effacer les souillures qu'il aurait pu contracter, à son insu, durant le sommeil<sup>2</sup>; puis,

1. SALVADOR, *Institutions de Moïse*, t. II, p. 306. « L'étranger passant au Mosaïsme recevait devant trois juges le Baptême par l'eau en souvenir des purifications qui avaient précédé la promulgation du Décalogue dans le désert. »

2. Voir *Lévitique*, XI, XVIII, l'énumération des souillures auxquelles les croyants étaient exposés.

avant les deux repas. Le caractère religieux qu'avaient à un si haut degré les repas exigeait, en effet, cet acte de purification. Après le baptême, l'Essénien revêtait la robe blanche. « *Isaïe*, I, 16. Lavez-vous et purifiez-vous ; ôtez de devant mes yeux la malignité de vos actions ; cessez de faire le mal. » Ces paroles d'Isaïe dépeignent très-bien la double purification physique et morale du baptême essénien. L'institution du baptême et sa pratique journalière découlaient de la nécessité où était l'Essénien, vrai nazir perpétuel, de se tenir constamment en état de pureté.

2° *Repas commun.* « *JOSÉPHE.* — S'étant purifiés par un baptême et revêtus de la robe blanche, les Esséniens vont au réfectoire comme en un saint temple. Là, lorsqu'ils sont assis en grand silence, on met devant chacun d'eux du pain et un mets quelconque dans un petit plat. Un sacrificateur ou prêtre bénit les viandes ; et on n'oserait y toucher jusqu'à ce qu'il ait achevé la prière. Il en fait encore une autre après le repas ; et ainsi, soit avant, soit après le repas, il rendent toujours grâces à Dieu qui leur fournit la nourriture. Ils quittent leur robe blanche qu'ils estiment sacrée, et retournent à leur ouvrage.

*B. JÉSUS.* — 1° *Baptême.* — Le baptême par immersion a été, dans la Communauté fondée par Jésus, la cérémonie obligatoire d'initiation. D'après les Synoptiques, Jésus l'aurait reçu de Jean le Baptiste, ascète qui est aux Esséniens ce que le moine chrétien trappiste est au moine chrétien dominicain. Jésus a-t-il connu Jean le Baptiste ? Cela est peu probable ; la scène du baptême de Jésus par Jean est un mythe destiné à prouver que, conformément au programme messianique, Jésus avait eu son Pré-



curseur. Mais le choix que les Synoptiques ont fait d'un nazir essénien comme ayant initié Jésus à une cérémonie essentiellement essénienne, ce choix-là ajoute un nouveau poids aux preuves qui démontrent les rapports intimes de Jésus avec l'Essénisme.

Jean habitait le même pays que les Esséniens moines, désert de Judée, à l'ouest de la mer Morte (MATTHIEU, III). Sa nourriture était encore plus frugale que la leur; elle consistait en miel sauvage et en sauterelles. Banos, l'ascète qui fut maître de l'historien Josèphe, se revêtait d'écorces d'arbre et se nourrissait des fruits sauvages qu'il rencontrait; il se baignait plusieurs fois, le jour et la nuit, dans l'eau froide. Josèphe passa trois années avec lui. On voit donc que : 1° les Ascètes n'étaient pas rares; 2° qu'ils tenaient école, une école suivie même par les fils des familles du haut rang (Josèphe appartenait à une famille sacerdotale de la tribu de Lévi). Rien de plus naturel et de plus vraisemblable que Jésus ait fréquenté quelque Essénien moine ou marié, et qu'il ait emprunté à l'Essénisme l'institution du baptême.

2° *Repas commun.* — Dans les Évangiles synoptiques, le repas mystique que Jésus fit en commun avec ses disciples et qui devint, avec le baptême, la plus haute cérémonie de la secte chrétienne, ce repas est sans contredit le repas pascal. Jésus aurait donc plié la grande solennité juive au sens symbolique des Esséniens (communion avec la divinité); et cela, un jour seulement avant sa mort. Certes, le fait même de l'emprunt fait par Jésus aux Esséniens de leurs Agapes religieuses, n'eût-il eu lieu que quelques heures avant l'arrestation de Jésus, serait

suffisant pour démontrer les rapports de Jésus avec l'Essénisme; mais il est très-probable, pour ne pas dire certain, que dans la Communauté de Jésus, la forme mystique imprimée aux repas communs était d'ores et déjà en pleine vigueur. Dans la légende des Pèlerins d'Emmaüs (Luc, XXIV), le dimanche, jour de la résurrection de Jésus, les deux disciples reconnaissent le Maître à la manière particulière dont il avait rompu le pain après l'avoir béni. Ce mode mystérieux, connu des seuls initiés, qui sur-le-champ révèle l'un à l'autre les membres d'une même Confrérie, est la preuve que depuis longtemps déjà les repas communs avaient pris un caractère mystique. Toutes les franc-maçonneries ont eu certains signes conventionnels qui permettaient aux initiés de se reconnaître en quelque lieu que ce fût. Le mode de la fraction du pain était le signe de reconnaissance établi dans la franc-maçonnerie chrétienne : les citations sont nombreuses dans les *Actes des Apôtres*, II, 42, 46; XX, 7, 11.

Enfin, et ce fait est d'une grande importance, les repas communs, immédiatement après la mort de Jésus, sont célébrés tous les jours, ainsi que nous l'apprennent les *Actes des Apôtres*. Or, l'intelligence bornée des Apôtres ne permet pas de supposer qu'aussitôt après le dernier soupir de Jésus, ils aient imaginé de rendre journalière une cérémonie fondamentale. Pour une telle initiative, il faut une certaine vivacité dans le génie; or, ces pauvres gens n'avaient ni génie ni vivacité. D'autre part, la routine est la résultante fatale de l'état mental des paysans et de leurs habitudes invétérées; or, les Apôtres furent de « grossiers campagnards », selon

l'expression de saint Jérôme : il s'ensuit que la routine fut la voie qu'ils suivirent. Par conséquent, si les Apôtres, immédiatement après la mort de Jésus, ont célébré chaque jour les repas communs, c'est que, bien avant la mort du Maître, ils avaient contracté l'habitude de les célébrer chaque jour.

Au demeurant, on peut considérer comme infiniment probable, sinon comme certain, que la cérémonie mystique des repas communs a été instituée et pratiquée, bien avant la mort de Jésus. En tous cas, que Jésus l'ait établie, la veille de sa mort ou au début de sa mission, il est incontestable que le repas mystique de la Communauté chrétienne est emprunté aux Esséniens, qui, seuls en Judée, avaient institué ce repas et journellement le célébraient.

En résumé : 1° Quant à l'esprit général, au sabbat et aux sacrifices sanglants, les Esséniens, Jésus et l'École de Hillel relèvent du Mosaïsme prophétique; ils appartiennent au même ordre religieux; rien ne prouve que, relativement aux trois points précédents, l'un ait eu avec l'autre des rapports étroits et, à plus forte raison, de dépendance;

2° Le baptême par immersion et le repas commun, tels que les pratiquent les Esséniens manquent à l'École de Hillel et au Mosaïsme prophétique; ce sont des institutions exclusivement esséniennes. Or, Jésus a établi ces deux institutions dans la Communauté qu'il a fondée : il en résulte que nécessairement il les a empruntées aux Esséniens.

## § II. — LA PROPRIÉTÉ

**I. Mosaïsme.** — **A. CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE.** — La constitution de la propriété fut pour le législateur Moïse une préoccupation aussi grande que celle du culte (*Nombres*, XXVI, 53-56; XXXIII, 54). Pour conserver la propriété individuelle et la mettre à l'abri des vicissitudes, il fit du respect qu'on devait avoir pour elle un des articles du Décalogue : « *Exode*, XX, 17. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui lui appartiennent. » Répétition dans le *Deutéronome* V, 21, avec cette addition significative « *ni sa terre* ».

**B. LA PROSPÉRITÉ MATÉRIELLE, SIGNE DE LA FAVEUR DE DIEU.** — Ni la doctrine de l'immortalité de l'âme, ni celle de la résurrection des corps ne font partie des enseignements mosaïques<sup>1</sup>. La sanction de la Loi est placée sur la terre; selon le Mosaïsme, la piété reçoit sa récompense, et l'impiété sa punition, pendant cette vie<sup>2</sup>. L'histoire de Job est un témoignage

1. MICHEL NICOLAS, *Doctrines religieuses des Juifs*, chap. VII.

2. *Académie des Inscriptions*, séance du 9 avril 1873. Discussion sur l'immortalité de l'âme chez les Hébreux entre MM. Halévy, Derenbourg, Renan, etc. Il résulte de cette discussion que Moïse et les Hébreux intelligents n'ont jamais cru à la distinction de l'âme et du corps, ni par conséquent à l'immortalité de l'âme, ni à la vie future; que dans la classe infime, là où règnent l'ignorance et la barbarie, on peut distinguer un rudiment de croyance à une autre vie; mais que ces croyances ne sont le résultat d'aucune réflexion, d'aucun

éclatant de la doctrine mosaïque. L'Éternel aime son serviteur Job; aussi lui a-t-il donné, « I, 3. sept mille brebis, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, etc. » Job, mis à l'épreuve par le ministre accusateur (Satan), sort triomphant; il n'a pas renié l'Éternel son Dieu. Que fait Jéhovah pour récompenser le mérite de Job? Il lui rend le double des biens matériels que Job avait perdus : quatorze mille brebis, six mille chameaux, etc. (JOB, XLII, 12.)

Le psaume CXXVIII des Hébreux contient, sous une forme poétique, le dogme des biens temporels comme le seul mode de récompense divine : « 1. Heureux quiconque craint le Seigneur et marche dans ses voies! — 2. Vous mangerez le fruit de vos travaux, vous serez heureux et comblé de biens. — 3. Votre épouse sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de votre maison, et vos enfants comme de jeunes oliviers autour de votre table. — 4. C'est ainsi que sera béni l'homme qui craint le Seigneur. »

C. LA PAUVRETÉ EST REGARDÉE COMME UN MAL ET COMME UNE SOURCE DE MAL. — Puisque la propriété individuelle est un des fondements de la société hébraïque; puisque son inviolabilité est inscrite dans le Code divin; puisque les biens temporels sont la marque caractéristique de la bienveillance de l'Éternel; bref, puisque la richesse est un bien, il en résulte que la pauvreté est un mal. Non-seule-

raisonnement; elles sont une superstition, comme la croyance à l'influence sinistre du 13 et du Vendredi. Or, une croyance ne peut être comptée et discutée que si elle est déduite de faits observés et fondée sur la réflexion et le raisonnement.

ment elle est un mal, mais elle est regardée comme la source du mal ; car Moïse s'est efforcé de la supprimer ou tout au moins d'en restreindre l'extension. Il imagina le remède suivant : chaque cinquantième année, les biens vendus retournaient à leur ancien possesseur ou aux ayants-droit : cette année fut appelée le Jubilé, du mot hébreu « *iobel, cor, trompe* », parce que la fête était annoncée au son du cor. « *Lévitique, XXV, 10. Vous sanctifierez la cinquantième année, année du Jubilé, en laquelle chacun de vous rentrera dans son héritage, et chaque esclave dans sa famille.* » Cela revient à dire que la propriété était vendue, non point pour jamais, mais seulement pour cinquante ans ; elle était aliénable pour un temps limité, mais non irrévocablement, comme chez nous. Par cette mesure, Moïse espérait corriger les effets de la mauvaise conduite des uns, et des malheurs des autres. En remettant, chaque demi-siècle, les choses en l'état primitif, il cicatrisait périodiquement ce qu'on nomme aujourd'hui la plaie du paupérisme. La pauvreté était donc bien regardée comme un mal et comme une source de mal.

En résumé, le Mosaïsme avait établi la propriété individuelle ; il regardait la prospérité matérielle comme un bien, et la pauvreté comme un mal.

**II. Essénisme.** — A. COMMUNISME. — Sur la propriété, les Esséniens se séparent radicalement du Mosaïsme ; à la propriété individuelle, ils opposent le système absolument contraire : la communauté des biens, ou, selon l'expression moderne, le communisme. « Traduction de Racine. Rien ne leur

paraît plus excellent et plus admirable qu'une communauté de tous les biens. Aussi l'on n'en voit point entre eux qui soient plus riches que les autres, parce qu'ils ont établi, comme une loi inviolable, à tous ceux qui embrassent leur genre de vie, de distribuer en commun ce qu'ils possèdent. » Le communisme essénien, comme tous ceux qui ont suivi, se développe selon la logique inhérente au principe fondamental. « Ils ne vendent et n'achètent rien entre eux, mais se communiquent les uns aux autres, sans aucun échange, tout ce qu'ils ont... Lorsqu'ils font quelque voyage, ils ne portent autre chose que des armes pour se défendre des voleurs. Ils ont dans chaque ville quelqu'un d'entre eux pour recevoir et loger ceux de leur secte qui y viennent, et leur donner des habits et les autres choses dont ils peuvent avoir besoin<sup>1</sup>... Ils choisissent pour économes des gens de bien qui reçoivent tout leur revenu, et le distribuent « à chacun selon ses besoins ».

*B. MÉPRIS DES RICHESSES.* — Vivre en état de pureté constante, tel était le but du communisme des Esséniens. La richesse devait donc leur apparaître comme

1. Comparer à : « MATTHIEU, X, 9 (Jésus donne ses instructions aux Apôtres). N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie dans votre ceinture; — 10. Ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni deux paires de souliers, ni deux bâtons; car celui qui travaille, mérite qu'on le nourrisse... »

« MARC, XIV, 13. Jésus envoya deux de ses disciples et leur dit : Allez à la ville; vous rencontrerez un homme qui portera une cruche d'eau; suivez-le. — 14. Et quelque part qu'il entre, dites au maître de la maison : Le Maître vous envoie dire : Où est le lieu où je puisse manger la pâque avec mes disciples? — 15. Il vous montrera une grande chambre haute, toute meublée et toute prête... »

une chose indifférente, vile : « Ils méprisent les richesses, dit Josèphe. L'amour qu'ils ont pour la vertu, dit Philon, paraît en ce qu'ils n'aiment pas les richesses. »

*C. PRÉFÉRENCE POUR LA PAUVRETÉ.* — « Les Esséniens, dit Philon, sont peut-être les seuls entre tous les hommes qui, demeurant pauvres et dénués de tout bien plutôt par un dépouillement volontaire que par une indigence forcée, s'estiment très-riches et très-abondants en toute sorte de félicité ; croyant, et certes avec grande raison, que celui-là possède beaucoup, qui se contente de peu de choses. »

**III. Jésus.** — *A. COMMUNISME.* — Jésus a fondé une Société communiste sur le même plan que celle des Esséniens. Les Apôtres, héritiers de ses desseins, ont consacré tous leurs soins à la consolider et à l'agrandir. La première condition pour entrer dans la Communauté chrétienne était qu'on vendît tous ses biens et qu'on en versât le prix dans la caisse commune. La distribution était faite « à chacun selon ses besoins » *Actes*, II, 45.

*B. MÉPRIS DES RICHESSES ET HAINE DU RICHE.* — Jésus estime que la richesse est un mal ; il la regarde comme un obstacle insurmontable à la vertu. Un homme a beau être doué d'une âme honnête et généreuse, il suffit qu'il devienne riche pour que la bonne semence périsse étouffée par la richesse. (MATTHIEU, XIII, 22 | MARC, IV, 18, 19 | LUC, VIII, 14). Il en résulte que, pour devenir parfait, la première condition est de se débarrasser du ferment corrupteur, à savoir de la richesse. « MATTHIEU, XIX, 21. Si vous voulez être parfait, dit Jésus au



jeune homme, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres. » (MARC, X, 21 | LUC, XVIII, 22.)

Jusque-là, le mépris de Jésus pour les richesses ne diffère pas de celui qu'avaient les Esséniens : c'est un jugement, un acte intellectuel. Mais, à ce jugement, Jésus ajoute un sentiment d'une incroyable énergie, la haine contre le riche. Ce n'est plus seulement la raison avec sa sérénité froide qui apprécie la vanité de la richesse, c'est le cœur avec sa flamme et sa passion qui s'attaque au possesseur de la richesse. Le monde moderne a vu bien des formes de socialisme ; il a entendu bien des invectives et des imprécations ; mais jamais les communistes n'ont égalé Jésus dans sa haine contre les riches. Les communistes modernes se contentent généralement d'exproprier le riche à leur profit ; les plus féroces hésitent à lui enlever ce bien de courte durée, si mêlé de larmes et d'infirmités, qu'on appelle la vie terrestre. Enlever un bien qui dure vingt ans, trente ans, bagatelle ! cela ne peut suffire à Jésus ; ce qu'il lui faut, pour le riche, c'est un supplice qui se prolonge à jamais, indéfiniment ; c'est la suppression de la vie céleste, c'est l'éternelle damnation ! Pour Jésus, être riche et être damné sont deux choses inséparables, les deux termes de la même équation. La parabole du riche et du pauvre que relate saint Luc, XVI, 19-31, donne sous une forme saisissante la pensée de Jésus. Plus tard, le Catholicisme, déchu en institution politique, a essayé de corriger l'anathème prononcé par Jésus ; il a intitulé la légende *le Mauvais Riche*, en vue de faire entendre qu'il y a de bons riches. Or, pour Jésus, il n'y a pas de bons riches ; il ne peut pas y en avoir, pas

plus qu'il n'existe un bon choléra et un mauvais choléra, une bonne putréfaction et une mauvaise putréfaction. La putréfaction et le choléra sont mauvais par essence ; le mauvais peut varier du moins au plus ; mais sa nature ne peut changer, il reste mauvais. Tel est le riche. « Il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'au riche d'entrer dans le royaume du ciel<sup>1</sup>. » Le riche est donc exclu du ciel ; son partage est l'enfer ; et c'est là, en effet, que Jésus, dans la parabole du riche et du pauvre, nous le montre brûlant dans les flammes.

C. EXCELLENCE DE LA PAUVRETÉ ET AMOUR POUR LE PAUVRE. — Si la richesse est un mal mortel, il est clair que la pauvreté est l'état par excellence ; à la haine contre le riche correspond naturellement un amour sans bornes pour le pauvre. Aussi, dans la parabole de saint Luc, Lazare est-il porté par les anges dans le sein d'Abraham, paradis de l'époque, non point parce que les actes de sa vie furent conformes à la morale, mais uniquement parce qu'il est pauvre<sup>2</sup>. Pour Jésus, être pauvre et être sauvé sont deux choses inséparables, les deux termes de la même équation : la symétrie est parfaite. Cette pensée se fait jour partout ; elle éclate avec une admirable éloquence dans le Sermon sur la Montagne. « MATTHIEU, V, 3. Bienheureux les pauvres, parce

1. MATTHIEU, XIX, 24 | MARC, X, 25 | LUC, XVIII, 25 ; VI, 24, 25. « Malheur à vous, Riches, etc. » Voir RENAN, *Vie de Jésus*, chap. XI. Les Talmudistes et les Arabes ont trouvé le chameau trop petit ; ils ont mis un éléphant. Voir REUSS, *Hist. évangélique*, p. 530.

2. REUSS, *Histoire évangélique*, p. 505.

que le royaume du ciel est à eux. — 6. Bienheureux ceux qui ont faim et soif, parce qu'ils seront rassasiés. » Tel était le texte primitif. Le motif politique qui a poussé l'Église à changer le riche de la parabole en mauvais riche, l'a naturellement induite à modifier le texte de Matthieu dans le même sens; on lit aujourd'hui : « MATTHIEU, V, 3. Bienheureux les pauvres *en esprit*, parce que le royaume du ciel est à eux. — 6. Bienheureux ceux qui ont faim et soif *de justice*, parce qu'ils seront rassasiés. » Saint Luc, dont l'Évangile est si précieux comme moyen de contrôle, nous a conservé le texte vrai, la vraie parole de Jésus, celle qui est en harmonie avec les autres épisodes. « LUC, VI, 20. Bienheureux vous qui êtes pauvres, car le royaume de Dieu est à vous. — 21. Bienheureux vous qui avez faim maintenant, car vous serez rassasiés. » Puis, suivant le même ordre d'idées, les deux Évangélistes disent ensemble : « MATTHIEU, V, 5. Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. — LUC, VI, 21. Bienheureux vous qui pleurez maintenant, car vous serez dans la joie. »

On voit que, sur la Propriété, Jésus s'écarte du Mosaïsme et adopte les idées caractéristiques des Esséniens. Si au simple mépris qu'avaient les Esséniens pour la Richesse il a ajouté la haine du Riche, ce sentiment dérive de la différence des Milieux où s'écoulait la vie des moines esséniens et celle de Jésus. Vivant entre eux, isolés du monde<sup>1</sup>, et par suite exempts des mille blessures auxquelles expose

1. PHILON. « Ils ont leur demeure dans les campagnes, et s'éloignent des villes le plus qu'ils peuvent, à cause des vices

le contact d'autrui, les Esséniens conservaient aisément leur sérénité et maintenaient leurs pensées dans la région de l'impassible sagesse. Il était loin d'en être ainsi pour Jésus. Jésus vivait en pleine atmosphère sociale ; l'oppression des faibles, l'orgueil et la rapacité des Puissants, leur faste et leur insolence en regard de la misère des humbles, voilà le spectacle qui, chaque jour, frappait ses yeux et, chaque jour, attisait en son cœur le feu de l'indignation. Lui-même n'avait-il pas eu à subir et ne subissait-il pas encore ces piquères outrageantes que les grands se plaisent à infliger aux petits ? Dès sa dixième année, pauvre apprenti menuisier, combien de fois, envoyé par son père chez quelque bourgeois de Nazareth pour raboter une table, remettre un pied à une chaise ou réparer un tiroir brisé, n'avait-il pas essuyé les dédains du Maître du logis ? Que de fois, lui, si intelligent, lui, si pénétré du sentiment de la justice et de la dignité humaine, ne s'était-il pas entendu traiter avec mépris ? Heureux encore si une main brutale ne se levait pas sur le jeune ouvrier et ne lui infligeait une de ces insultes qu'une minute efface sur la joue, mais qui font au cœur une incurable blessure. Ah ! elle n'était pas née de la veille, cette haine que, dans ses paraboles, Jésus exhalait contre la Richesse et contre le Riche ; ce n'est pas le seul spectacle d'autrui opprimé qui avait fait germer dans son âme cet implacable ressentiment. Dans ses paroles vibre

et des crimes qui y sont ordinaires, sachant que la vie impure de tous ceux qui y demeurent est comme un air corrompu et pestilentiel qui frappe l'âme de plaies mortelles et incurables. »

l'accent d'une douleur personnelle ; on y sent la révolte d'un cœur qui a été meurtri ; la plaie est encore saignante. Elle se trahit dans cette condamnation qui accable le Riche, non point parce qu'il a mal usé de son argent, mais uniquement parce qu'il est riche.

En résumé, Jésus a emprunté aux Esséniens leur système communiste ; il porte sur la Richesse et sur la Pauvreté le même jugement qu'eux. S'il y ajoute un sentiment passionné, c'est qu'il était jeune, et que, vivant au milieu du Monde, il avait sans cesse devant les yeux le spectacle des maux et des vices qu'engendre la Richesse ; c'est que lui-même, sans doute, nourrissait dans son cœur plus d'une secrète blessure<sup>1</sup>.

1. Ce n'est pas une conjecture sans fondement historique. On sait que Jésus avait quitté sa ville natale pour commencer son apostolat. Lorsque déjà la renommée s'occupait de lui et que son éloquence avait su retenir autour de lui un groupe de disciples, il revient à Nazareth, incité peut-être par le désir si naturel chez un jeune homme d'apparaître dans l'éclat de sa gloire aux yeux de ses concitoyens. Il se rend à la Synagogue, le jour du Sabbat, et se présente pour lire le texte de l'Écriture et le commenter. Au fur et à mesure qu'il parle, les bourgeois lèvent les yeux. — « Je connais le son de cette voix, dit l'un. — Ce visage ne m'est point inconnu, dit l'autre. — N'est-ce pas une illusion ? on dirait le petit charpentier ; c'est bien lui, c'est Jésus, fils de Joseph. » Et voilà les ricanements qui commencent, les propos mordants qui s'échangent. « Quelle audace ! il ose faire le docteur, ce raccommodeur de chaises ! — Voyez-vous cet ouvrier, un homme de rien, qui a l'impudence de faire la leçon à des hommes tels que nous ! C'est scandaleux ! » Dix-huit siècles plus tard, le duc de Castries disait de Jean-Jacques Rousseau : « Ça n'a pas cinq mille francs de rente, et ça ose avoir de l'esprit ! »

« MARC, V, 13. N'est-ce pas là ce charpentier, le fils de Marie, le frère de Jacques, de Joseph, de Jude et de Simon ? Et ses

## § III. — LA FAMILLE

**I° Mosaïsme.** — Moïse avait fait du Mariage l'institution fondamentale de la Nation. « Croissez et multipliez », avait dit Jéhovah. La propagation de l'espèce avait préoccupé tellement le Législateur, qu'au Mariage il avait adjoint la Polygamie. Aussi, les jeunes Hébreux se mariaient-ils tous vers leur vingtième année ; l'idéal du bonheur qu'on leur enseignait à poursuivre était de se reposer, au déclin de leur vie, dans leur vigne et sous leur figuier, entourés de nombreux enfants.

Ainsi que toutes les Religions, le Mosaïsme, à l'approche des solennités, imposait certaines privations ou mortifications préparatoires ; se dégager des choses terrestres et se rendre ainsi plus apte à communiquer avec la Divinité, tel en était le but général. C'est pourquoi le Législateur avait prescrit aux maris trois jours de continence avant les grandes cérémonies. « *Exode*, XIX, 15. Moïse, descendant du Sinaï, dit au peuple : Soyez tous prêts pour le troisième jour, et ne vous approchez d'aucune femme. » Dans I *Samuel*, XXI, 2-5. David, affamé, demande au Grand-Prêtre les pains de pro-

sœurs ne sont-elles pas parmi nous ? D'où lui viennent donc toutes ces choses ? Et ils prenaient de lui *un sujet de scandale.* »

Jésus, à qui ces paroles perçaient le cœur comme d'un coup de poignard, laissa échapper cet aveu si plein d'amertume : « Hélas ! nul prophète n'est en honneur dans son pays. » Il sortit de Nazareth et n'y rentra plus jamais.

MATTHIEU, XIII, 53-58 | MARC, VI, 1-6 | LUC, IV, 14-24.

position (équivalent des hosties catholiques) pour lui et pour son escorte. Le Grand-Prêtre y consent : « 4. Pourvu que les gens se soient conservés purs, surtout par rapport aux femmes. — 5. David répondit au Grand-Prêtre : Nous ne nous sommes approchés d'aucune femme depuis hier et avant-hier que je suis parti. » Les purifications légales, suspensions légères, rares et limitées, que dictait l'hygiène ou la piété, n'altéraient pas plus l'institution du Mariage que des intervalles de repos ne portent atteinte à la loi du travail.

**II° Essénisme.** — Seuls au milieu de la nation juive, les Esséniens-moines vivaient dans le célibat. « Ils rejettent le mariage », dit Josèphe, mais ce n'était point, comme il le dit, parce qu'ils voulaient se garantir de l'incontinence des femmes, lesquelles, selon l'opinion que leur prête l'historien, ne gardent presque jamais à leurs maris la fidélité qu'elles leur doivent<sup>1</sup>. Ils étaient trop sensés pour ignorer que s'il est des femmes qui se conduisent mal, il en est d'autres dont les mœurs sont irréprochables<sup>2</sup>. Ce qui met à néant l'assertion de Josèphe, c'est que toute une catégorie d'Esséniens, les Esséniens laïques, se mariaient et avaient des enfants sans pour cela cesser d'être Esséniens. La différence entre ces deux catégories d'Esséniens est celle qui existe aujourd'hui, dans le Catholicisme, entre les

1. Le pauvre Josèphe avait été indignement trompé par sa femme : « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse. »

2. *Ecclésiastique*, XXVI, 1. « Le mari qui a une bonne femme est heureux, et le nombre de ses jours se multipliera au double. — 2. La femme forte, etc. — 3. La femme vertueuse. . »

Chrétiens clercs et les Chrétiens laïques ; les uns se vouent au célibat, théoriquement pour être en état constant de pureté ; les autres, vivant de la vie civile, se contentent des purifications légales avant les solennités (jeûnes, confession, etc.) ; la règle instituée par Moïse s'est modifiée dans les formes ; au fond, elle est toujours en vigueur. Si les Esséniens-moines avaient adopté le célibat, c'est qu'ils voulaient se tenir constamment en état de pureté légale. « *Exode*, XIX, 6. Vous me serez un royaume de sacrificateurs et une nation sainte, c'est là ce que vous direz aux enfants d'Israël. » Les Esséniens avaient entendu la parole de Jéhovah : « Ils considéraient les voluptés comme des vices qu'on doit fuir ; la continence et la victoire de ses passions comme des vertus qu'on ne saurait trop estimer. » C'est Josèphe qui le dit ; tel est le vrai sentiment qui animait ces nazirs perpétuels.

Ce qui prouve bien que tel était le motif de ce rejet du mariage, c'est qu'ils se consacraient à l'éducation des enfants avec une tendresse toute paternelle : « JOSÈPHE. Les Esséniens reçoivent les jeunes enfants qu'on leur donne pour les instruire ; ils les nourrissent et les habillent ; ils les élèvent dans la vertu avec autant de soin et de charité que s'ils en étaient les pères. »

**III<sup>o</sup> Jésus.** — Contrairement à la Loi et aux mœurs hébraïques, Jésus, à trente ans révolus, n'était pas marié ; il est mort célibataire. Non-seulement il a vécu dans le célibat, mais il l'a imposé à ses disciples ; et cela, dans un but de propagande, pour instruire leurs concitoyens et leur annoncer la



bonne nouvelle (MATTHIEU, X, 37, 38 ; XVI, 24, etc.). Il résulte de ce fait que non-seulement Jésus s'est écarté du Mosaïsme pour se rapprocher des Esséniens, mais encore qu'au sein même de l'Essénisme, il est plus près des Ascètes que des Esséniens civils.

Enfin, particularité curieuse, Jésus avait pour les enfants une tendresse aussi vive que le faisaient les Esséniens. Sans doute il n'est pas besoin d'être Essénien ni célibataire pour aimer les enfants ; il est clair que ce fait, en lui-même, n'a rien de caractéristique ; mais, comme il vient à la suite de tant d'autres faits qui sont, eux, topiques et décisifs, il ne laisse pas d'être bon à noter en passant<sup>1</sup>.

#### § IV. — LA MORALE

**1° Mosaïsme.** — Le Décalogue, après avoir posé au sommet le Monothéisme (*Exode*, XX, 1-6), établit les règles suivantes :

A. Respect de la Famille (père et mère).

B. Respect de la Propriété (esclaves, animaux, terres, etc.).

C. Respect du Serment (ni parjure, ni faux témoignage).

*Exode*, XX. le Décalogue. *Deutéronome*, V. Répétition du Décalogue.

1. RENAN, *Vie de Jésus*, p. 199. « Jésus ne perdait aucune occasion de répéter que les petits sont des êtres sacrés ; que le royaume de Dieu appartient aux enfants ; qu'il faut devenir un enfant pour y entrer ; qu'on doit le recevoir en enfant, etc. »

MATTHIEU, XVIII, 1-14 | MARC, IX, 35-36 | LUC, IX, 47-48.

MARC, X, 14. « Laissez venir à moi les petits enfants. »

## 1° AIMER DIEU

A. *Deutéronome*, VI, 5. Aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre pouvoir.

B. *Deutéronome*, X, 12 ; XI, 13 ; XXX, 16, 20 ; même précepte.

## 2° AIMER SON PROCHAIN

A. *Lévitique*, XIX, 18. Aimez votre prochain comme vous-mêmes ; je suis le Seigneur.

Par *Prochain*, le Législateur a surtout en vue les enfants d'Israël ; mais il s'en faut beaucoup qu'il en exclue les étrangers.

B. *Lévitique*, XIX, 33. Si quelque *Étranger* habite parmi vous et dans votre pays, ne lui faites point de mal. — 34. Vous considérerez l'Étranger qui demeure parmi vous comme s'il était né dans votre pays et de votre race ; *vous l'aimerez comme vous-mêmes*, parce que vous avez été étrangers dans le pays des Égyptiens.

## 3° PARDONNER LES INJURES

A. JÉRÉMIE, *Lamentations*, III. (Devoirs de l'homme pieux.) 30. Il présentera la joue à celui qui le frappe.

B. *Lévitique*, XIX, 18. Ne vous vengez point ; ne conservez point de haine contre ceux de votre peuple.

C. *Proverbes*, XX, 22. Ne dites point : Je rendrai le mal qu'on m'a fait.

D. *Ecclésiastique*, VIII, 8. Ne te réjouis point de la mort même de ton plus grand ennemi.

E. *Ecclésiastique*, XXVIII, 2. Pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait, et vos péchés vous seront remis quand vous en demanderez pardon (l'*Ecclésiastique* a été écrit deux siècles et demi avant Jésus-Christ<sup>1</sup>).

1. Supplément de citations.

A. *Proverbes*, XXIV, 17. Ne te réjouis point de la chute de ton ennemi; et que ton cœur ne tressaille pas de joie à sa ruine.

B. *Proverbes*, XXIV, 29. Ne dites point : Je traiterai cet homme comme il m'a traité; je rendrai à chacun selon ses œuvres.

C. *Ecclésiastique*, X, 6. Ne conservez point de ressentiment des injustices que vous avez souffertes de votre prochain.

D. *Psaumes*, VII, 5. (Puissé je être foulé aux pieds) si j'ai rendu le mal à celui qui m'en a fait!

E. *Job*, XXXI, 29 (Que l'Éternel me frappe) si jamais je me suis réjoui de la ruine de celui qui me haïssait! si j'ai été ravi de ce qu'il était tombé dans la misère!

TERTULLIEN, *Contre Marcion*, IV, 16. « Qu'on ne cherche plus à opposer la Loi ancienne à la Loi nouvelle; le but et l'esprit de ces deux lois est le même sur le *pardon des injures*. Jésus-Christ, en interdisant absolument la vengeance et en disant : « Que celui qui a été frappé sur une joue présente l'autre », ne commande rien de contraire à la Loi du Créateur. N'avait-elle pas dit aussi : « Ne rendez à personne le mal pour le mal! Que personne ne se ressouvienne du mal qu'il a reçu de son prochain! » Si elle défend jusqu'au souvenir de l'injure, à plus forte raison défend-elle la vengeance. »

*Zacharie*, VII, 9. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Jugez selon la vérité; et que chacun exerce la miséricorde et la charité envers son frère. — 10. N'opprimez ni la veuve, ni le pupille, ni l'étranger, ni le pauvre; et que nul ne forme dans son cœur de mauvais desseins contre son frère.

*Zacharie*, VIII, 16, 17.

## 4° FAIRE DU BIEN A SES ENNEMIS

A. *Exode*, XXIII, 4. Si vous rencontrez le bœuf de votre Ennemi ou son âne qui est égaré, vous ne manquerez pas de le lui ramener. — 5. Si vous voyez l'âne de celui qui vous hait, abattu sous sa charge, arrêtez-vous pour ne pas laisser périr ce qui est à lui ; laissez tout plutôt, et aidez-le.

B. *Proverbes*, XXV, 21. Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ! S'il a soif, donne-lui à boire !

## 5° FAIRE A AUTRUI... NE PAS FAIRE A AUTRUI...

A. *Lévitique*, XIX, 13. Vous n'opprimerez point votre prochain. — 15. Vous jugerez votre prochain selon la justice.

B. *Exode*, XXII, 22. N'affligez jamais la veuve ni l'orphelin.

C. *Deutéronome*, XV, 11. Je vous fais ce commandement : Ouvrez libéralement votre main aux besoins de votre frère qui est pauvre et dans l'indigence au milieu de votre pays.

D. *Deutéronome*, XXVII, 18. Maudit soit celui qui fait égarer l'aveugle dans son chemin !

E. *Isaïe*, LVI, 1. Voici ce que dit le Seigneur : Gardez les règles de l'équité, et agissez selon la justice. — 2. Heureux l'homme qui s'abstient de faire aucun mal.

Par *autrui*, Moïse a surtout en vue les Hébreux ; mais il s'en faut beaucoup qu'il exclue les étrangers.